



Mesdames et Messieurs

les Membres du Conseil Municipal de

SARREGUEMINES

Sarreguemines, le 14 mars 2022

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous faire parvenir le procès-verbal de la 16ème séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2022.

Lors de notre prochaine séance, je vous soumettrai, pour signature, le registre des délibérations.

En cas de contestation du texte de ce compte-rendu, je vous serais très obligé de bien vouloir, conformément à l'article 23 de notre règlement intérieur, m'adresser par écrit le texte de la modification proposée, **24 heures au moins** avant la prochaine séance du Conseil Municipal.

Veillez croire, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Marc ZINGRAFF

Maire de Sarreguemines

1<sup>er</sup> Vice-président de la Communauté

d'Agglomération Sarreguemines Confluences

Conseiller Régional



**VILLE DE SARREGUEMINES**  
**PROCES VERBAL**

**DE LA 16<sup>ème</sup> SEANCE PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 31 JANVIER 2022**

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Approbation du procès-verbal de la 15<sup>ème</sup> séance du Conseil Municipal**
- 2. Rapport d'Orientation Budgétaire – Budget 2022**
- 3. Demande d'avance sur subvention du Sarreguemines Football Club**
- 4. Demande de subvention FEADER auprès du GAL LEADER dans le cadre du projet « Extension et amélioration des conditions d'accueil de la base nautique de Steinbach »**
- 5. Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) – Communication(s)**
- 6. Divers**

*Par convocation en date du 17 janvier 2022, Monsieur Marc ZINGRAFF, Maire, a invité le Conseil Municipal de Sarreguemines à siéger le 31 janvier 2022, à partir de 18 h 00, pour sa 16<sup>ème</sup> séance plénière.*

Etaient présents sous la présidence de Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Véronique DOH, Sébastien JUNG, Christian DIETSCH, Christiane HECKEL, CARAFA Christine, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, MARX Jacques, BOURESY-DORCKEL Nicole, CORDARY Evelyne, CUNAT Jean-Claude, WEBER Jean-Jacques, FISCHER, Jean-William, LIMBACH Dominique, MARCHAL Christine, VILHEM-MASSING Dominique, THINNES Corinne ; DOLLE Luc ; BEDE-VOLKER Stéphanie, CAN Durkut ; KHARROUBI Sayah, TITEUX-ALONZO Flore, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Eric BAUER (à partir du point 2), Alain DANN, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Ont donné procuration :

- Marie-Thérèse HEYMES-MUHR à Jean-William FISCHER
- Dominique GEY à Jean-Marc SCHWARTZ
- Audrey LAVAL à Christiane HECKEL

Etait présente : Laetitia DORCKEL-ALTMAYER, Conseillère aux Décideurs Locaux

Etaient également présents pour les services :

Mesdames et Messieurs EBERHART, Directeur Général des Services Techniques, KACED, Directeur de Cabinet, YILMAZ, Directeur Adjoint de Cabinet, ATAMANIUK, Directeur du Pôle Culture, ALBERTUS, Directeur du Pôle Vie Associative, BITSCH, Directeur de la Communication, CAMILLO, Directeur Adjoint du CCAS, DEDDOUCHE, Directrice des Finances, DORMOY, Directrice des Ressources Humaines, LIEBGOTT, Directrice du Pôle Jeunesse, Education et Cohésion Sociale, MEYER, Responsable du Service des Sports, SOLLAMI, Responsable du Service Informatique, GIORGIEVIC, Responsable du Service Vie des Assemblées/Accueil/Courrier.

*Monsieur **Maxime TRITZ** procède à l'appel des Conseillers Municipaux.*

En préambule, **Monsieur le Maire** présente à tous ceux auxquels il n'a pu les adresser, ses vœux de santé, de sérénité et d'optimisme. Egalement, des vœux ont été transmis à l'ensemble des agents. Par rapport au contexte sanitaire toujours difficile, il recommande de remettre le masque après chaque prise de parole et de respecter les distances. Il souligne que les cérémonies annuelles de présentation des vœux n'ont pu être organisées, pour la deuxième fois, en raison de la crise sanitaire. Ensuite, il annonce que demain, 1<sup>er</sup> février, commencera la nouvelle Directrice Générale des Services, Suzanne THIELEN, qui se présentera au prochain Conseil Municipal. De même, à la mi-février, dans l'hypothèse où les prévisions faites s'avéraient exactes à savoir un allègement des mesures, il pourra être envisagé des rencontres (visite des services avec la nouvelle Directrice Générale des Services, prise de contact avec les différentes commissions mises en place, Conseil Municipal des Jeunes, Conseil des Sages, rendez-vous avec la population et l'opposition). Puis, Monsieur le Maire revient sur la fermeture temporaire du périscolaire du 26 janvier au 04 février 2022 inclus. Il s'agit d'une décision prise avec l'Education Nationale, l'A.R.S. et les Francas. En ce qui concerne les enfants des personnels prioritaires (exemple : personnels soignants), l'accueil reste proposé et est efficace. Ensuite, il évoque l'ordre du jour limité dans la mesure où en novembre et en décembre 2021 se sont tenus deux Conseils Municipaux avec un nombre de points importants. Enfin, s'agissant du Rapport d'Orientation Budgétaire, sa présentation doit avoir lieu dans les 60 jours précédents le vote du budget primitif qui interviendra lors de la séance du 28 mars 2022.

## 1. Approbation du procès-verbal de la 15<sup>ème</sup> séance du Conseil Municipal

Le procès-verbal de la 15<sup>ème</sup> séance du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

## 2. Rapport d'Orientation Budgétaire – Budget 2022

Avant la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire, Monsieur **Jean-Marc SCHWARTZ** adresse ses remerciements au service financier et notamment à Madame DEDDOUCHE.

**Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ** expose le rapport sur les orientations budgétaires 2022 en abordant successivement :

- les éléments de contexte international et national ;
- les mesures de la Loi de Finances 2022 adoptée le 30 décembre 2021 ;
- le contexte communal (données socio-économiques du territoire, éléments d'information de gestion budgétaire, le focus de l'année 2021 ;
- la rétrospective budgétaire 2017-2021 (les dépenses courantes de fonctionnement, un focus sur les charges de personnel, l'évolution des effectifs sur la période 2016/2021, les recettes courantes de fonctionnement, la dotation globale de fonctionnement et la dotation de solidarité urbaine, les dépenses et recettes d'investissement (hors dette), les données synthétiques sur les 3 budgets annexes) ;
- la structure et la gestion de la dette ;
- les indicateurs clés de gestion et d'épargne ;
- la prospective 2022-2026 (mise en place d'un plan d'optimisation des dépenses et des recettes, les orientations budgétaires (pour le budget principal, sur les charges courantes, sur les recettes courantes et en terme d'investissement).

Monsieur **Marc FELD** remercie Monsieur SCHWARTZ pour la présentation très complète. « Dans ce rapport, il est question de baisse de population que nous subissons et parallèlement nous avons le projet Action Cœur de Ville en cours. Je suis assez étonné de voir que dans les projets on n'a aucune des actions qui sont aujourd'hui prévues dans la programmation. C'est-à-dire il n'y a pas de projets dans lesquels la Ville va s'investir cette année. On est tout de même sur un plan d'actions qui date de 2018 dans lequel la Ville a mis du temps à s'inscrire et nous on pense vraiment que c'est un moyen, ce plan Action Cœur de Ville, d'enrayer cette baisse de la population ».

**Monsieur le Maire :** « La question vous interpelle et je vais y répondre. Bien sûr qu'Action Cœur de Ville et je n'ai cessé de le répéter, nous y croyons, nous continuons à travailler en ce sens-là même si quelques fois on aimerait avoir plus de moyens. Ça ne fait rien, c'est une belle dynamique et c'est un beau projet. Si vous regardez bien, il y a un certain nombre d'éléments qui se rapportent, qui sont bien dans le périmètre et dans les intentions d'Action Cœur de Ville. Par exemple, la signalisation des parkings, me semble-t-il, c'est bien quelque chose qui s'inscrit dans cette problématique. La question de la Place du Marché, la valorisation du cours d'eau de la Sarre s'inscrit bien dans ce contexte également. Ce que je rappellerai et c'était d'ailleurs l'objet de longues discussions, est-ce qu'il faut inclure une partie du périmètre des faïenceries et nous étions tous d'accord pour dire qu'une partie de ce grand espace devait être pris en compte pour valoriser le Cœur de Ville. Je partage tout à fait votre point de vue sur d'autres points dont on n'a pas parlé aujourd'hui mais attirer de la population c'est prévoir de l'habitat et différentes pistes sont travaillées ». Il cite le projet « NORMA » proposant de la surface et du logement, les projets portés par la SEM-SCH et le Carré Louvain. « On n'est passé quelques fois assez vite sur certains points mais vous avez quand même une large part de ces projets qui sont concernés et Jean-Marc parlait du soutien du Sous-Préfet et je peux vous assurer que Monsieur le Sous-Préfet est extrêmement attentif à ce qu'on colle bien à la philosophie d'Action Cœur de Ville ».

**Monsieur Sébastien JUNG** complète en matière de regain d'habitants en citant le lancement de l'OPAH-RU qui permettra dans le périmètre O.R.T. de remettre en état un certain nombre de logements dits indignes ou inadaptés. Aussi, grâce à cet investissement sur 5 ans de la Ville, des logements seront remis sur le marché qui permettront ainsi de regagner de la population.

**Monsieur le Maire :** « Oui, c'est important, beaucoup de choses passent par l'habitat. Il faut équilibrer l'offre d'habitat au centre-ville, plein centre, avec toutes les spécificités qui vont avec ». De plus, des lotissements bien pensés, bien réfléchis, peuvent également retenir de la population. « Toute la science est de proposer un équilibre entre ces deux vecteurs. Quant à la réflexion initiale qui nous tient à cœur, c'est-à-dire de ne pas perdre de population, c'est un enjeu national pour les petites villes aujourd'hui ». A Sarreguemines, selon les statistiques de l'INSEE depuis les années 60, on perd régulièrement un peu de population. « Ça fond très doucement en fait, il y a eu un moment de stabilité dans les années 90 ». A cette période, la SMART s'est implantée sur le territoire qui a eu pour effet un apport de population. On est tout à fait, malheureusement, dans un syndrome national contre lequel il faut se mobiliser. Et l'habitat en fait partie. Après il faut regarder d'un peu plus près, il faut analyser les différents facteurs (exemple : le nombre annuel de naissances à l'Hôpital). Il faut être modeste par rapport à ça et nous le sommes. Simplement, il faut se mobiliser, il faut travailler, il faut proposer, il faut offrir. Evidemment, ce n'est pas simple parce que sinon ce ne serait pas une problématique autant partagée dans notre pays ».

**Madame Bernadette HILPERT :** « Oui, merci Monsieur le Maire. D'abord, pour dire qu'effectivement on vient d'avoir un exposé qui permet une idée évolutive de ce qui s'est passé. Ça nous donne un certain nombre d'éléments ». Toutefois, elle estime que le débat sur les orientations budgétaires devrait porter sur les priorités. Elle revient sur la page 10 évoquant la perspective et les questionnements posés annuellement. « Mais quelle réponse, nous Ville de Sarreguemines, que va faire la Ville de Sarreguemines comme projets prioritaires, pluriannuels sur la perspective 2021-2026. C'est quelque chose qui ne transparait pas, à l'heure actuelle, dans le document ». Ensuite, elle comprend qu'en 2022, à la lecture des éléments affichés, qu'un certain nombre de projets vont se terminer. « Puisque c'est l'orientation budgétaire et ça annonce le budget primitif de 2022, quels vont être les éléments prioritaires par rapport aux possibilités financières annoncées. Ensuite, il y a aussi des projets politiques, Monsieur SCHWARTZ l'a dit, qui peuvent aller ou pas vers l'emprunt. C'est aussi un débat budgétaire, on y va, on n'y va pas, on prend, on ne prend pas. C'est un peu ce débat, avec les réponses éventuelles des uns et des autres, qui intéresserait. Il y a des choses qui ont été dites, 2020-2021, il y a des questions qui sont posées par les habitants par rapport à la restauration collective, par rapport au logement. Par rapport à ces questions, comment on y répond. Est-ce qu'il y a des projets de cette nature-là ? ». Dernier élément essentiel pour Madame HILPERT et déjà évoqué plusieurs fois : « est-ce qu'on peut mettre en œuvre une forme de démocratie participative ? Faire cela, faire participer la population aujourd'hui, c'est un gage d'acquiescer plus de citoyens qui se « mouillent » et qui viennent participer à la vie politique, à la vie d'une municipalité. Mais aujourd'hui ce n'est pas simplement faire une réunion et demander ce que vous en pensez. C'est bien plus que ça et aujourd'hui ça demande toute une procédure, toute une organisation, toute une mise en œuvre. Et nous, la proposition qu'on fait est l'organisation d'une journée de présentation par un organisme ». A ce titre, elle cite l'exemple de la Ville d'INGERSHEIM dans le Haut-Rhin (11 000 habitants) qui a fait appel à un intervenant très demandé par les municipalités, les collectivités sur la démocratie participative de manière à réaliser des projets sur des thématiques et à

conceptualiser ces éléments. « Une ville qui essaye de faire ça avec ses habitants, elle va y gagner parce que les habitants vont pouvoir s'exprimer et vont pouvoir le faire avec les élus ». Dans ce cadre, elle mentionne la ZAC des Faïenceries. « Je pense qu'il faut rendre les choses transparentes. Quand la politique est transparente, ça intéresse les gens. Quand elle est opaque, les gens ont toujours l'impression que ça se passe sans eux, avec des choses qui ne sont pas dites ».

**Monsieur le Maire** répond que s'agissant « de la démocratie participative comme l'on aimerait, les deux années qu'on a vécues étaient un peu frustrantes puisque ce n'était pas facile d'organiser les réunions de commissions consultatives. J'ai fait le vœu d'entrée ce soir qu'on puisse maintenant bien lancer les choses puisque dans certains cas le démarrage s'est fait. Il est même indispensable pour avancer dans la procédure de ZAC des Faïenceries, qui est un de nos objectifs, et ça c'est une réponse à une autre question. Le grand projet cette année c'est d'avancer dans la question de la ZAC en ce qui concerne la ZAC des Faïenceries. Où en sommes-nous et vous avez dit, à juste titre, la précision est intéressante selon qui on écoute, c'est bien de poser la question ici car j'aime autant qu'on écoute ce qui se dit ici. Ce qui s'est terminé sur la fin de l'année 2021 c'est toute la phase absolument obligatoire des études préalables. Nous avons eu le rendu et il fait à peu près 600 pages par la SEBL qui était là l'autre jour pour nous en présenter une petite synthèse. Les études réalisées concernent la flore, l'état des bâtiments, les dangers sur le site ainsi qu'un aperçu global. Et la proposition que je peux faire dans le sens de la transparence puisque vous parliez d'opacité ou de transparence, je demanderais à l'organisme de nous faire une petite présentation, évidemment synthétique, afin que la substance soit transmise ici-même. On le fait bien pour le rapport sur l'eau, la consommation de l'eau ... On verra avec nos partenaires pour avoir une petite présentation pour que les choses soient bien présentées. Ceci dit, par ailleurs, c'est un point qui est travaillé dans les commission ad hoc qui gèrent la question et qui sont extrêmement motivées. On a parlé de visites sur le site. Ce qui doit d'ailleurs et ça nous a été rappelé et ça sera rappelé par la personne qui travaille sur le sujet, il faut être extrêmement prudent mais si on est bien guidé et bien conseillé, ça devrait pouvoir se faire. C'est un sujet passionnant mais on est dans un rythme qui est tout à fait le rythme obligatoire c'est-à-dire que là on a terminé les études qui permettent de ». Cette année il s'agit de proposer pour la première fois des éléments structurels en terme d'aménagements des espaces et d'occupation des bâtiments. Pour ce faire, il convient d'anticiper les besoins d'axes routiers pénétrants. Il cite un autre grand sujet à savoir la Déviation Sud. « Les questions structurantes seront à l'étude cette année ». Sur le site on observera cette année des travaux de sécurisation ou des travaux liés à des questions de pollution mais également la démolition de certains bâtiments et la consolidation d'autres. Des porteurs de projets se manifestent et régulièrement nous sommes contactés. En ce qui concerne Action Cœur de Ville, « c'était une vérité hier, ça reste un fil directeur aujourd'hui ». A titre d'exemple, il énonce la déconstruction des deux Tours de la Route de Nancy. A la place, un projet de réaménagement se dessine. A côté de ces projets, des initiatives privées voient le jour qui amènent énormément à la dynamique globale. « Donc les porteurs privés sont également extrêmement importants. Il est prématuré de parler de certains projets puisque ce sera l'objet justement des approches de cette année. Mais sachez simplement que ces questions existent ». Par ailleurs, en filigrane et affichés sur le tableau projeté figure une répartition sur des enjeux nouveaux (le programme ADAPT, les économies d'énergie, le réseau de chaleur et les vestiaires de Beausoleil). « Il y a toujours cette idée de ne pas abandonner dans l'avancée de la question des quartiers. On parle de cœur de ville et je réponds souvent par cœur de quartier, ça reste une vérité. Mais l'entrée dans les préoccupations de la Ville du point de vue actif et constructif de la question environnementale est très claire, cette année et de plus en plus ». A ce titre, au-delà des désagréments subis, le réseau de chaleur constitue une étape et dans un proche avenir d'autres villes se pencheront sur ce qui est actuellement réalisé en témoignent des demandes de visites d'autres collectivités. « Evidemment, la ZAC des Faïenceries, Action Cœur de Ville, les cœurs de quartier avec de manière transversale la préoccupation environnementale, la préoccupation sociale aussi. J'en viens encore à la question de la concertation. Pour Beausoleil, le projet n'est pas un projet nouveau. C'est le dernier volet du volet football sur Beausoleil qu'on a pas pu terminer avec toute la question COVID ... Maintenant, les questions de mixité dans le sport c'est extrêmement important. Les équipements qui existaient sont vétustes. Il est contraire à la dignité des sportives et des sportifs qui se produisent là-bas de rester dans ces conditions et l'espace intègre le travail social et l'écoute sociale qui est faite à partir du sport, ce qui est une de nos philosophies. C'est un tout qui s'équilibre quand même particulièrement bien et qu'on a essayé de maîtriser. C'est tout le travail de Jean-Marc que je remercie pour la clarté de sa présentation. Merci pour vos questions, la démocratie participative, bien sûr qu'on y croit et bien sûr qu'on essaye de la pratiquer. Il s'agira de voir comment la suite, à travers le COVID, nous permettra bien sûr de développer des éléments de concertation comme vous le souhaiteriez ».

**Monsieur François BOURBEAU** : « Oui, bonjour, merci beaucoup pour tous ces éléments. Je vois que les équipes ont travaillé d'arrache-pied. Je les en remercie pour la qualité du travail. Juste un petit point, il y a une erreur de frappe à la page 5, vous parliez de 756 millions d'euros d'évolution des dépenses. Je pense que c'est K€, comme le document va être diffusé ».

**Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ** : « Oui, ça a été corrigé sur l'exposé projeté. Effectivement, c'était une coquille sur vos documents ».

**Monsieur François BOURBEAU** : « Page 5, vous dites que vous souhaitez répondre, avec ce budget, aux préoccupations des citoyens Sarregueminois. Donc, j'ai une question qui est assez simple, quelle est votre perception à vous de ces préoccupations et comment comptez-vous concrètement y répondre à travers ce budget 2022 ».

**Monsieur le Maire** : « Ecoutez, on l'a dit tout à l'heure dans les perspectives de la ville, la ville a besoin de créer du dynamisme. Je pense que dans certaines situations, l'attaque est la meilleure défense. Je pense qu'il faut qu'on soit offensif dans les projets qui sont les nôtres à travers les différents dispositifs qui ont été mis en place. En matière de taxes, il n'y a pas d'augmentation pour cette fois-ci. Nous avons veillé aussi à ramener vers la ville, et là je suis plus dans des éléments de bilan, des enseignes commerciales. L'ancien SIMPLY qui avait laissé un vide, celui-ci est largement comblé avec des possibilités d'achat à géométrie variable et qui peuvent intéresser un certain nombre de personnes. Je pense, en terme de confort, en terme d'accessibilité, beaucoup d'avancées se profilent ou sont réalisées pour les Sarregueminois. Il reste certainement beaucoup à faire mais ce budget permet d'avancer ».

**Monsieur François BOURBEAU** : « Je vous parlais des préoccupations des Sarregueminois. Vous aviez dit que vous y aviez répondu donc je voulais savoir à quoi vous avez répondu dans les préoccupations des Sarregueminois ici ».

**Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ** : « Vous avez pu voir dans les présentations qui ont été faites, d'abord préoccupations des Sarregueminois, toutes celles dans le domaine associatif qui est extrêmement développé. Nous avons, et vous l'avez vu dans les dernières années, et on le verra quand on présentera le budget 2022, nous continuerons à soutenir de manière très forte ». Il cite l'exemple particulier du CCAS ainsi que toutes les autres associations. Aujourd'hui, il est financé une grande partie de la petite enfance à Sarreguemines au travers de l'Association « Les Petits Sarregueminois ». La subvention varie entre 500, 600 et 650 000 euros par an. Aussi, cette association rend des services aux Sarregueminois notamment à ceux qui vont travailler. « Les associations sportives, culturelles, aujourd'hui on a un tissu associatif qui est vraiment exceptionnel et il faut qu'on le maintienne ». Il interroge les services concernant le nombre d'associations à Sarreguemines.

**Monsieur le Maire** répond qu'il existe environ 60/65 associations sportives.

**Monsieur Denis PEIFFER** complète, par rapport à l'angle de l'instruction des demandes de subvention et de l'occupation des salles, en avançant un nombre supérieur à 200.

**Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ** : « Autre élément, on a parlé tout à l'heure du périscolaire. Aujourd'hui, on s'est retrouvé avec une difficulté notamment l'apparition de cluster sur l'ensemble des trois sites ». Des démarches ont été entreprises et des discussions sont intervenues. La décision a été prise d'organiser, de fixer, la prise en charge du périscolaire sur les professions dites prioritaires. « On a un périscolaire extrêmement adapté aux besoins. On commence à 07 h 30, on a une couverture sur la pause méridienne (plus de 400 enfants accueillis). Je pense qu'il y a vraiment un effort important qui est fait sur le périscolaire. Autre élément, l'implication dans la crise sanitaire. Quand il s'est agi d'aider les travailleurs frontaliers et d'aider la population pour faire des tests, Sarreguemines a été cité en exemple, on a été les premiers. Même le Secrétaire d'Etat, Clément BEAUNE, est passé visiter le centre de dépistage au mois de mars. Ce centre a fonctionné durant sept semaines et a rendu des services à la population. Nous avons ouvert un centre de vaccination entre Noël et Nouvel An à la demande des services de l'Etat parce qu'il y avait un besoin fort, identifié, de continuer la procédure de vaccination. Egalement, un travail important sur le développement d'équipements structurants est effectué (vestiaires du Stade de Beausoleil et travaux liés à l'amélioration du cadre de vie). S'agissant des services publics, il est recherché un maintien de leur niveau en phase avec les attentes de la population.

**Monsieur le Maire :** « Vous savez Monsieur BOURBEAU, tout ce qu'on propose est dans l'intérêt des Sarregueminois ». Il cite le programme ADAPT, les économies d'énergie à travers le réseau de chaleur, le projet culturel ambitieux et tous les différents projets en cours dans les différents secteurs de la ville liés au logement. Concernant la signalétique des parkings, il s'agit, au quotidien, de rendre le stationnement en venant de l'extérieur plus facile et de faire en sorte que ce soit plus aisé à vivre pour les Sarregueminois. Il énonce également l'aide aux commerçants tout au long de l'année à travers un certain nombre de dispositifs. « Puis, il y a des choses fondamentales. Vous êtes également conseiller communautaire, que nous faisons nous tous ici qui représentons aussi la Ville à la Communauté d'Agglomération ». A ce titre, il avance toutes les actions en direction de l'emploi et du monde économique. Les seuls moments où la population a été stabilisée et où des évolutions positives ont été constatées, c'étaient des moments étroitement liés à la question de l'emploi. « La question de l'emploi est aujourd'hui au cœur des préoccupations et pas seulement l'emploi tout seul. Les différentes collectivités comme la Région qui se mobilisent en ce moment pour faire de la formation adaptée à notre tissu parce qu'il ne faut pas qu'une partie des Sarregueminois reste en dehors de la question de l'emploi. Il faut ramener les gens vers la question de l'emploi. C'est aussi un engagement auquel nous contribuons. On pourrait reprendre, quasi ligne par ligne, pour montrer que les Sarregueminois y gagnent. Alors, évidemment, on peut peut-être faire mieux, faire autrement ».

**Madame Nicole MULLER-BECKER :** « Oui, Monsieur le Maire, je suis très contente de vous entendre sur certains points et on va prendre le pari que pour 2022, on va enfin avoir des signalisations dynamiques des parkings. Vous m'excuserez, je parle toujours de ça mais c'est quelque chose de récurrent dans la programmation que vous proposez. Je crois que ça fait des années qu'on attend cette signalétique des parkings. Donc, on va bien noter qu'en 2022 ce sera fait. Vous parlez d'énormément de suggestions, de propositions, et c'est bien heureux pour cette ville parce qu'on en a besoin. Effectivement, on en a besoin au niveau économique, au niveau culturel. N'oublions pas que l'emploi est essentiel et vous le soulignez. Mais l'emploi s'accompagne aussi si on veut attirer du monde, si on veut attirer des gens qui veulent habiter notre ville, on a besoin aussi d'une structuration d'aménagements qui permette aux gens de venir et de trouver la ville attractive. Il ne s'agit pas, c'est un avis que vous partagez je le sais, de faire un programme à la « Prévert ». Je crois que je le dis à chaque fois, l'action est nécessaire. Faire des études, j'étais avec vous et vous savez très bien qu'on en a fait des études, et on en a des éléments qui nous permettent à un moment donné de se positionner sur des projets, d'être tous d'accord, parce que finalement on est d'accord sur l'essentiel, notre ville doit bouger, notre ville doit être en mouvement et notre ville doit correspondre aux besoins de nos habitants et de ceux qui veulent venir vivre, travailler dans cette ville. Donc, de ces projets-là, à un moment donné, de ces études-là, il faut s'occuper de notre cœur de ville parce qu'il y a nécessité d'apporter des éléments qui permettront à une dynamique de se mettre en place et de pouvoir dire, à un moment donné, à la fin de l'année, oui nous avons fait ça, oui nous avons donné la possibilité, à travers le budget que nous élaborons, que ces choses se fassent. Alors, évidemment, on va suivre les points que vous donniez sur l'adaptation en matière de sécurité pour les personnes à mobilité réduite. C'est nécessaire, ça fait partie d'un plan que nous avons mis en place. Je suis élue de cette ville depuis de très nombreuses années, j'ai poussé à la roue pour que des choses se fassent, je crois qu'il faut, à un moment donné, que nous continuons à travailler à cette attractivité parce que c'est nécessaire pour la Ville de Sarreguemines, pour notre territoire, et ce territoire ne se limite pas seulement au centre-ville, ne se limite pas seulement à la ville, ce territoire se vit sur un espace transfrontalier et c'est absolument essentiel que nous puissions tous ensemble aller dans ce sens-là. Je veux marquer la volonté et j'espère que la volonté de tous les élus qui sont autour de cette table, de ce cercle, tire dans le même sens parce que c'est nécessaire pour notre ville, pour le futur de notre ville et c'est à ça qu'il faut qu'on travaille et c'est à ces réalisations là que nous nous retrouverons à la fin de l'année et que nous pourrons dire ça a été fait, ça a été réalisé. Voilà, Monsieur le Maire, une approche qui n'est pas différente. Ce n'est pas parce que je suis assise à cette table, ici, que mon point de vue a changé. Mon point de vue est toujours le même, c'est travailler pour l'intérêt général, travailler pour le collectif et ça, je souhaite à nous tous, que nous arrivions à réaliser ce qui est inscrit sur ce tableau et bien évidemment à bien plus encore ».

**Monsieur le Maire :** « J'en prends bonne note Madame MULLER. Vous avez raison de rappeler que vous avez été, comme nous, à l'origine de certains de ces projets. Vous les avez travaillés. Aujourd'hui, il est important de les poursuivre. Je rassure simplement ceux qui pourraient douter du fait qu'on puisse arriver à une conclusion heureuse. Je dirais tout simplement que les Tours, vous le savez comme moi, on en a parlé longtemps, mais aujourd'hui nous avons tous la satisfaction d'avoir vu tomber ces Tours et ce n'était pas une mince affaire. Et vous savez qu'aujourd'hui ce sont des opérations complexes.



Quant à la question transfrontalière, vous le savez, elle me tient à cœur tout particulièrement puisque je m'étais associé cette année au Maire de SARREBRUCK pour intervenir lorsque la Saarbahn, une fois de plus, était menacée. Vous le savez que ça revient régulièrement et ça nous demandera encore, nous tous ensemble, bien des moments où nous devons être mobilisés pour que d'une manière, pour que le franco-allemand fonctionne, au bénéfice, une fois de plus, des gens de notre territoire d'ailleurs de part et d'autre de la frontière. On se retrouve bien sur les grandes orientations ».

**Monsieur François BOURBEAU :** « J'ai été un peu interrompu dans la façon dont je voulais présenter les choses. Vous avez répondu, plus en détails, Monsieur SCHWARTZ ou Monsieur le Maire, au sujet des préoccupations des Sarregueminois. Je pense qu'aujourd'hui il y a une préoccupation qui est importante c'est celle du pouvoir d'achat. Aujourd'hui, la vie est de plus en plus dure pour nos concitoyens et j'aimerais savoir, dans ce budget 2022, qu'avez-vous de prévu pour aider et soutenir les familles Sarregueminoises qui éprouvent de plus en plus de difficultés à faire face au quotidien. Et notamment, il y a un sujet qui me tient beaucoup à cœur, c'est celui de la mobilité. J'avais proposé ce soir, puisqu'on est dans une phase de débat, qu'on discute de la mobilité et notamment de la mise en place des transports gratuits au sein de Sarreguemines et au sein de la CASC. Je suis désolé que cette motion n'ait pas pu être débattue parce que je pense qu'il y a des arguments pour ou contre mais je pense que c'est un débat qui concerne vraiment la ville, qui concerne une majorité des habitants parce que la mobilité c'est une des premières sources d'inégalités et je vous avais parlé, Monsieur le Maire, quand j'étais au conseil d'administration du CCAS, d'une jeune maman qui m'avait dit un jour devoir choisir entre pendre le bus et acheter des choses à l'épicerie sociale et solidaire du centre-ville. Ça c'est des choses concrètes, des préoccupations concrètes et j'aimerais qu'en tant qu'élu on puisse aider ces gens-là. Ce n'est peut-être pas une majorité mais ils sont là, ils habitent Sarreguemines et j'estime que c'est notre devoir d'essayer, dans la mesure du possible, de les aider et je pense que les transports en commun sont un bon vecteur pour aider les gens au niveau de la vie quotidienne et au niveau du pouvoir d'achat. Donc c'est le point que je voulais évoquer avec vous en finalité sur ce sujet. Après j'avais d'autres points sauf si vous souhaitez intervenir sur ce point ».

**Monsieur le Maire :** « Oui, je vais vous répondre sur ce point-là, si quelqu'un souhaite bien sûr me compléter. Pour toute la part alimentaire et de cet ordre-là, vous avez entendu tout à l'heure dans la présentation de Jean-Marc que du côté du CCAS il y a une enveloppe qui est prévue et vous êtes membre. D'ailleurs, l'association dont vous faisiez allusion contribue à la question. Evidemment, elle nous tient à cœur. Bernadette NICKLAUS sait exactement ce qui est fait dans le contexte de KREAVERT. Nous sommes bien sûr dans cette intention-là et je pense d'ailleurs que cette année et dans les années à venir il y aura, et notamment peut-être au niveau du secteur des faïenceries, à prévoir un certain nombre de choses qui peuvent aller dans ce sens-là. Je ne souhaite pas mettre à l'ordre du jour la question de la gratuité des transports parce que nous avons une Communauté d'Agglomération qui est compétente sur le sujet, qui aborde et qui laisse une large part au débat sur la question et nous faisons partie de cette Communauté d'Agglomération. Il y a eu en 2021 deux moments importants, deux assemblées, pour pouvoir en discuter. Cela n'a pas été fait, la question est passée à l'unanimité. Je considère que le lieu du débat et de la réflexion d'abord c'est l'endroit où la collectivité est compétente. Nous y sommes, il appartient à ceux qui y sont d'être présents pour défendre ce point de vue-là. Je vous invite à prendre en compte cette remarque-là et c'est la raison pour laquelle je ne propose pas cette motion ».

**Monsieur François BOURBEAU :** « Oui, mais enfin Monsieur le Maire, on a débattu ici de motions diverses et variées. La dernière motion c'était sur le soutien au régime minier de sécurité sociale. On a bien débattu, on a bien évoqué et là, quelque chose qui concerne les Sarregueminois, en tant qu'élu je demande votre soutien, vous refusez de débattre ».

**Monsieur le Maire :** « Monsieur BOURBEAU, il y a eu depuis 2020 jusqu'à maintenant, douze conseils communautaires. Il y en a eu deux en 2021 qui abordaient la question des transports. La Communauté d'Agglomération est compétente en matière de transports. Il y a toutes les réunions, tout ce qui va autour, c'est la moindre des choses d'y débattre à cet endroit, à l'endroit où on a la compétence. Par rapport au régime minier, nous n'avons pas la possibilité de porter la parole là où nous le souhaiterions. A la Communauté d'Agglomération c'est possible. Concrètement, la Ville qui était présente, qui a participé à ce travail-là, peut se manifester à ce moment-là, c'est le moment de le faire et si elle le souhaite. Nous avons participé à un vote, je ne vais pas aujourd'hui proposer de prendre le contre-pied d'un vote que nous avons pris au niveau de l'assemblée communautaire. C'est aussi simple que ça, le régime minier, on s'est prononcé parce que nous n'avons pas trente-six manières pour dire ce qu'on en

*pense. Là nous avons d'autres possibilités et il est bien plus constructif de travailler avec la Communauté d'Agglomération. Si vous avez des solutions à proposer, il faut le faire à cet endroit. Ici, nous avons un ordre du jour et je vous propose, à présent, d'y revenir et ce n'est pas faute d'être sensible à la question du pouvoir d'achat des Sarregueminois comme nous l'avons dit tout à l'heure. Je vous propose de revenir à l'ordre du jour ».*

**Monsieur François BOURBEAU** : « J'ai pris bonne note Monsieur le Maire. Mais pour moi ce n'était pas antagoniste, c'est là où peut-être on a une conception des choses différente. Le point est réglé, j'évoquerais ça au niveau de la CASC, sans aucun souci, mais je pense que ça pouvait intéresser aussi les gens et un certain nombre d'entre nous qui ne sommes pas à la CASC et je pense qu'ils avaient peut-être aussi leur sujet et leur avis à donner sur le sujet ».

**Monsieur le Maire** : « Mais Monsieur BOURBEAU, vous qui êtes leur représentant, vous êtes leur représentant à la Communauté d'Agglomération et il faut y être pour s'engager pour ce qu'il pense ».

**Monsieur François BOURBEAU** : « J'avais une dernière question au sujet de la taxe foncière. Est-ce qu'il est erroné de dire que la taxe foncière va augmenter de 7,75 % entre 2020 et 2022 étant donné que j'ai lu dans la presse que le taux de revalorisation des bases locatives est à 3,4 % pour 2022 ? ».

**Madame Lydie DEDDOUCHE** répond que le taux de revalorisation des bases locatives est fixé par l'Etat et n'est pas du fait de la Commune.

**Monsieur François BOURBEAU** : « Je répète ma question. Est-il erroné de dire que la taxe foncière va augmenter de 7,75 % entre 2020 et 2022 globalement ? ».

**Monsieur le Maire** : « Oui, c'est-à-dire sans dire que ce serait de l'initiative de la Ville, on est bien d'accord ».

**Monsieur François BOURBEAU** : « Ce n'est pas dans la question, c'est globalement, on est bien d'accord ».

**Monsieur le Maire** : « Oui, parce qu'effectivement on pourrait penser que dès qu'il y a une augmentation, évidemment celui qui ne regarde pas d'où elle provient, on peut considérer que ce soit la Ville. Alors que peut-être, on a une initiative qui nous pend au nez du côté de l'Etat. Je n'en sais rien de ce point de vue-là si ce n'est des choses qu'on entend, mais rien d'objectif. Je ne pourrais pas répondre à votre question, je ne suis pas ni dans le secret de l'Etat, ni d'autres collectivités qui auraient peut-être d'autres velléités. Par contre, Jean-Marc SCHWARTZ a pris l'engagement tout à l'heure que de notre côté cette augmentation n'était pas à l'ordre du jour ».

**Monsieur François BOURBEAU** : « La question est : est-il erroné de dire que la taxe foncière va augmenter de 7,75 % en tenant compte de l'évolution des bases forfaitaires et de l'augmentation que vous avez faite l'année dernière ? La question est simple ».

**Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ** : « Quand vous dites taxes foncières c'est-à-dire quelle part, la part communale, la part intercommunale, globalement, il y a la GEMAPI, il y a la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ? ».

**Monsieur François BOURBEAU** : « Moi, je vous parle de la taxe foncière ».

**Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ** : « Moi, je vous parle de la part communale. Le seul levier qu'a la Commune c'est de vous parler de la part communale. Il y a deux éléments qui intègrent la part communale, c'est premièrement les bases fiscales et deuxièmement le taux. On a effectivement augmenté le taux l'année dernière de 0,9 points. Ça a été débattu, je pense même que le vote a été assez consensuel. Ceci étant, on a aucun levier sur les bases ».

**Monsieur François BOURBEAU** : « Je veux juste savoir, c'est un élément important de savoir ».

**Monsieur le Maire** : « Si l'intention de votre remarque c'est de montrer que les gens auront à faire face à cette augmentation, évidemment oui ça peut être un souci, mais ceci dit l'objet ici ce soir, comme Jean-Marc vient de le rappeler, c'est de défendre ce qui relève de la part communale. Or, vous voyez que sur celle-ci on s'est expliqué. Après que les autres instances s'expliquent, moi je veux bien retenir que les gens peuvent avoir certaines difficultés à la somme globale et à l'arrivée. Mais là, ce n'est pas de notre compétence. Là aussi, je vous propose de revenir à l'ordre du jour ».

**Monsieur François BOURBEAU** : « La part communale c'est quand même votre compétence ».

**Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ** : « La part communale est de notre compétence sur la partie taux ».

**Monsieur François BOURBEAU** : « Mais au global, la part communale va augmenter de 7,75 %, oui ou non ? ».

**Monsieur Christian DIETSCH** : « Mais comment voulez-vous qu'ils vous répondent, ils ne connaissent pas le taux 2022 qu'imposera l'Etat ».

**Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ** : « Ce sera vraisemblablement plus de 3 %. On n'aura pas à débattre de cette augmentation des bases fiscales. D'ailleurs, je rappelle et je vais aller dans le sens du Gouvernement qui a supprimé, peu ou prou, presque pour l'ensemble de la population la taxe d'habitation, il faut le dire, qui touche sans doute les revenus les plus modestes puisque ce sont les gens qui sont en location. La taxe foncière ne touche que les propriétaires ».

**Madame Bernadette HILPERT** : « Excusez-moi, j'ai oublié un élément tout à l'heure et je voulais revenir dessus. Dans les orientations budgétaires, sur les charges courantes, vous nous donnez une orientation qui est de dire on va faire un taux directeur de 1,5, ce qui expliquait votre démarche d'essayer de réduire. Mais je m'interroge sur la faisabilité parce que rien que l'énergie a déjà augmenté. C'est une question, c'est-à-dire sur quoi vous allez jouer pour arriver à ça ?. C'est vraiment une question et ensuite le deuxième point est le gel des dépenses de personnel au niveau de 2020 avec un taux directeur de 0 %. Il y a les éléments statutaires que vous êtes obligés de respecter ce qui veut dire que c'est une réduction d'effectifs pour arriver à réduire ça. Ça m'interroge et c'est cette question que j'ai oubliée de poser tout à l'heure. Sur l'adaptation handicap 2018-2019, ce sont des programmes qui n'ont pas pu être terminés. De manière très précise, est-ce que l'adaptabilité ou la possibilité au Carré Louvain d'avoir enfin un accès correct pour les poussettes, les handicapés ... avec ces espèces de portes absolument lourdes. On en a déjà parlé mais est-ce que c'est dans le programme 2018-2019 ou est-ce que ce n'est pas encore programmé ?. C'était juste pour savoir si ça en faisait partie. Par rapport à la question posée par Monsieur BOURBEAU sur les transports, je ne vais pas relancer le débat mais simplement poser la question différemment c'est-à-dire je comprends bien ce que vous dites par rapport aux différentes compétences. Mais est-ce qu'on ne peut pas se poser la question pour la Ville de Sarreguemines de payer les transports pour les habitants même si c'est la CASC qui est l'organisme qui organise, qui fait ... On peut peut-être se poser la question différemment en disant est-ce que la Ville investit et paye les transports de ses habitants. Pas forcément une réponse ce soir, mais se poser la question différemment. Merci. ».

**Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ** : « Sur la première question effectivement ce taux directeur de 1,5 % sur les charges au moment de la présentation, vous avez bien perçu mon hésitation. C'est le travail que nous avons commencé l'année dernière fin 2020 et évidemment, à aucun moment, on pouvait imaginer une évolution aussi importante du coût de l'énergie et du prix des matériaux. Evidemment et ce sera une gageure, de maintenir ce taux de 1,5 par an sur 5 ans. Evidemment, je vous rejoins là-dessus et c'est un vrai sujet de complexité pour la construction budgétaire, d'où l'importance aussi des économies des travaux qu'on va faire sur les économies d'énergie. Dans les prochaines années, on va travailler également notamment sur les luminaires. On a déjà commencé mais on va poursuivre cette opération. Ensuite, sur le maintien des charges de personnel, Madame DIDIOT veut intervenir ou pas ? ».

**Madame Carole DIDIOT** : « Oui, je veux bien intervenir. Effectivement, le maintien des charges à 0, on travaille effectivement sur la réduction des heures supplémentaires mais aussi sur une meilleure réorganisation du travail et notamment des investissements au niveau des logiciels qui permettront de donner du travail plus intéressant aux gens. Aujourd'hui, encore beaucoup de choses, n'ont pas de valeur ajoutée. Oui, à terme, lorsque vous allez moderniser l'outil de travail forcément ça va diminuer

*les effectifs ; malheureusement c'est ça mais pour un maintien et une stabilisation de la masse salariale, il faut aussi pouvoir dynamiser le travail de nos agents, rendre ce travail plus intéressant et apporter une certaine valeur pour les agents en terme de formation et d'évolution ».*

**Monsieur le Maire :** *« Il est clair que les deux années COVID, je discutais avec des collègues pour d'autres collectivités, ont donné lieu à des mouvements de personnels assez importants. On a nous-mêmes d'ailleurs, Jean-Marc le disait tout à l'heure, encore un architecte à trouver mais à différents postes il y a encore du mouvement. Le mercato n'est pas terminé, si je puis dire de ce point de vue-là, ça continue. L'idée qu'il faut retenir, à mon sens, c'est que la structuration de nos personnels, elle évolue sans arrêt. Par exemple, depuis ces deux années, nous sommes dans une organisation en pôles, ce qui n'était pas le cas avant. Cette organisation nous a d'ailleurs été précieuse parce que grâce à cette organisation en pôles, nous avons été bien moins déstabilisé dans le travail tel qu'il s'est présenté au cours de ces deux années que dans la configuration qu'on connaissait avant. Ce qu'il faut retenir en terme quantitatif, moi je suis assez favorable à ce que l'évolution se fasse toujours avec cette idée qu'il y a des endroits où on a peut-être besoin d'un peu moins de monde et puis qu'il y a des endroits, et notamment sur le terrain, au plus proche du service rendu à la population, il faut peut-être un peu plus de monde. Au total, il faut que ce qu'on peut proposer s'équilibre tout en restant responsable parce qu'à l'arrivée on a aussi, vous parlez de service à rendre à la population sans que ce soit la seule finalité, mais la question du désendettement envers les générations futures reste importante. Ce n'est pas le seul moteur pour l'économie, ce n'est pas ça la question, la question c'est donner du sens à ce qu'on fait et donner du sens, quelque part aussi, dans le bien vivre du travail qui est proposé à nos agents. Evoluer, continuer à évoluer pour être au plus proche des enjeux d'aujourd'hui. C'est notre ligne de conduite et dans un vrai dialogue social, dans une vraie attente, dans un vrai partage de l'attente, avec nos personnels, c'est notre ligne de conduite ».*

**Monsieur Sébastien JUNG :** *« Vous avez évoqué le Carré Louvain et parlé de son accessibilité. Vous avez tout à fait raison de le souligner, c'est actuellement une difficulté. Avec la SEBL, nous travaillons tous les jours sur le futur Carré Louvain. On a beaucoup parlé d'Action Cœur de Ville, le Carré Louvain fait partie de ces fiches actions ainsi intitulées dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville. Il est prévu effectivement de remplacer ces portes d'entrée aussi bien par le côté Chaussée de Louvain que par le côté zone piétonne par des portes coulissantes qui permettront de favoriser demain l'accessibilité aussi bien aux personnes à mobilité réduite qu'aux poussettes, qu'aux mamans ... Dans le projet de réadaptation ou le projet de renouveau architectural qui va avoir lieu au niveau du Carré Louvain c'est tout à fait prévu ».*

**Madame Bernadette HILPERT :** *« Ma question c'était 2022 ».*

**Monsieur Sébastien JUNG :** *« Ce sera fait cette année ».*

**Monsieur le Maire :** *« C'est prévu, j'ai vu les esquisses récemment, c'est en train d'être travaillé ».*

**Monsieur Sébastien JUNG :** *« Ce n'est pas dans le budget, c'est dans le budget de la SEBL qui prend en charge l'intégralité des travaux puisque nous avons signé avec eux une concession de service sur 20 ans ».*

**Monsieur le Maire :** *« Comme n'est pas dans ces tableaux tout ce qui relève du privé, mais du privé qui est dans la discussion avec nous et qui quelque part va aussi contribuer à ce qu'on va pouvoir constater sur place ».*

**Madame Nicole MULLER-BECKER :** *« Je suis très heureuse d'entendre ça parce qu'effectivement c'est une vraie problématique qu'on évoque depuis de nombreuses années également. J'entends bien Monsieur JUNG que vous précisez que c'est quelque chose qui va être fait cette année pour que nous puissions bien être dans cette préoccupation d'attirer des clients, d'attirer du monde qui aime se promener dans cette galerie marchande même si elle est vide pour l'instant. Mais il y a quand même une possibilité de s'y promener et les gens aiment bien aussi avoir cette nostalgie qu'ils ont vécue et qu'ils retrouveront certainement et, je l'espère, à un moment donné. Mais qu'on acte bien que ce sera fait puisque je suis attentive à ce que nous pouvons demander à ce prestataire de faire et nous avons entendu votre réponse et j'espère que ça sera le cas. Merci de votre retour là-dessus parce que, souvenez-vous, je reprends quelque chose quand on parle des parkings qui pareil, soyons attentifs à*

ce que les éléments que nous exposons ici ne soient pas que des éléments qui, à un moment donné, sont des éléments de langage mais que ce soit vraiment suivi de réalisations ».

**Monsieur le Maire** : « On y tient également et vous verrez que ce sera bien en 2022 ».

**Monsieur Dominique LIMBACH** : « Je voudrais simplement intervenir très brièvement concernant les transports, aujourd'hui la mobilité. Je rappellerai et je me joins à votre avis, c'est une compétence de la Communauté d'Agglomération ; une compétence obligatoire de la Communauté d'Agglomération. Jeudi soir sera présenté le Rapport d'Orientation Budgétaire. Y sera débattu le budget des transports. Je rappellerai simplement, aujourd'hui, ce soir, que les recettes commerciales s'élèvent à 7 % de l'ensemble du budget. Les deux autres sources de financement sont d'une part les collectivités et d'autre part les entreprises par le biais du versement de mobilité pour les employeurs de plus de 11 salariés. Donc, je répète, 7 % de recettes commerciales. D'autre part, je voudrais rendre hommage à Monsieur Robert PAX. S'il était encore de ce monde, il aurait fêté ses 100 ans le 29 janvier et Monsieur Robert PAX et son équipe municipale de l'époque avait déjà pensé au pouvoir d'achat le 03 mai 1971 en votant la gratuité pour les personnes âgées de plus de 65 ans à l'époque. Et la Communauté d'Agglomération puisqu'il y a eu un transfert de compétence en 2001 des Communes vers les Communautés d'Agglomération, a instauré un certain nombre de tarifications, de tarifs, et je vous les présenterai jeudi soir. Et la Communauté d'Agglomération n'a pas à rougir des tarifs qui sont appliqués. Je répète 7 % correspondent aux recettes commerciales sur l'ensemble du budget ».

**Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ** : « Dominique je profite de ton intervention, toi qui a la mémoire et qui était là à cette époque. Est-ce que tu te souviens du montant de l'attribution de compensation qui avait été retirée à Sarreguemines pour la première gratuité des transports ».

**Monsieur Dominique LIMBACH** : « Grosso modo j'ai le chiffre, au départ c'était 11 millions et dans le cadre des transferts de charges qui se sont opérés il y a une déduction de 3 millions et aujourd'hui on pourrait le vérifier, l'attribution de compensation s'élève à hauteur de 8 millions d'euros. Et je rappelle que la Ville de Sarreguemines par le biais de ce transfert de charge paye intégralement la gratuité des transports pour les catégories que j'ai évoquées ».

**Monsieur le Maire** : « Donc, vous voyez que dans certains cas les choses sont dites avec clarté. C'est important de le savoir mais, encore une fois, je ne veux pas rentrer dans ce débat-là ».

**Monsieur Dominique LIMBACH** : « Moi non plus, mais je constate quand même pour certains, la mesure c'est la démesure ».

**Monsieur le Maire** : « Sur ces éléments très précis, chiffrés cette fois-ci, on a tout intérêt à rendre à César ce qui revient à César, si je puis dire ».

**Madame Véronique DOH** : « Vous évoquiez tout à l'heure les projets culturels sur les questions d'actualité et sur ce que nous avons prévu en 2022 pour nos Sarregueminois. Je souhaiterais rappeler en tout premier la signature du Contrat Education Artistique et Culturelle pilotée par Christine MARCHAL ici présente et avec les équipes du Pôle Culture ; vraiment une prouesse et la mise en œuvre est en route. Pour les spectacles « Saison Culturelle », nous avons également mis en place au niveau de la programmation une accessibilité à tous les publics. C'est quelque chose qui nous est chère, que nous partageons. C'est une offre culturelle à tous les publics y compris les publics empêchés. Ensuite, nous pensons aussi aux retombées économiques sur la ville et le cœur de ville, voilà pourquoi, dès à présent, nous avons des spectacles à 20 h 00 permettant des retombées économiques en « after spectacles ». L'accessibilité aux langues, puisque nous sommes en situation transfrontalière. Permettez-moi de rappeler que cette semaine c'est le Festival « Langues en Scène » avec trois spectacles organisés à Sarreguemines. Donc là aussi la valorisation de la langue, que ce soit notre « Platt » préféré et la langue du voisin que nous travaillons beaucoup pour l'attractivité de la Ville notamment avec les brochures de plus en plus bilingues de nos musées par exemple. Au niveau des musées on réfléchit également à la faisabilité de l'ouverture en soirée cet été pour permettre aux Sarregueminois de profiter des magnifiques jardins faïenciers, donc après l'heure d'ouverture et donc après le travail. Nous y réfléchissons, nous y travaillons, c'est aussi une demande des Sarregueminois à laquelle nous souhaitons répondre, bien sûr, dans la mesure du possible ». Elle évoque également le redéploiement du Musée de la Faïence et le travail constant sur la valorisation du patrimoine. « Ce sont des choses qui sont en travail, en travaux, en avancées et encore une fois, je tiens à saluer l'avancée sur l'éducation

*artistique et culturelle ; mettre de l'artistique aussi au cœur de nos jeunes scolaires et de nos jeunes familles que nous souhaitons de plus en plus nombreuses à Sarreguemines ». Enfin, elle rappelle la gratuité des musées de Sarreguemines au moins de 26 ans ; ce qui n'est pas automatiquement le cas ».*

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°92-12 du 06 février 1992 (article L2312-1 du CGCT),

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (Loi NOTRe),

Suite à la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire du budget primitif 2022 par l'Adjoint Délégué, M. Jean-Marc SCHWARTZ,

Après ouverture des débats,

### **Prend acte**

De la tenue du Rapport d'Orientation Budgétaire relatif au Budget Primitif 2022.

### **3. Demande d'avance sur subvention du Sarreguemines Football Club**

***Monsieur le Maire** rappelle qu'il y a des moments dans l'année où il est question de ces avances sur subventions aux associations concernées. A l'époque le Sarreguemines Football Club avait encore un président et une équipe qui souhaitaient passer la main. « Le club s'est cherché un moment et puis finalement la situation a trouvé solution. A présent, une nouvelle équipe s'est mise en place, les choses se sont clarifiées et une demande nous a été adressée. Pour que les choses puissent se faire de la meilleure manière, il y a ce point à l'ordre du jour ».*

*Monsieur **Maxime TRITZ** présente le rapport et énonce le montant de l'avance qui est de 30 000 € versée en deux mensualités de 15 000 € en février et en mars. Les années précédentes une avance de 50 000 € était attribuée.*

***Monsieur le Maire** : « Et nous souhaitons beaucoup de réussite à la nouvelle équipe qui autour de Roudy KELLER s'est donnée des objectifs à la fois modestes et ambitieux de manière à ce qu'on retrouve le club qui nous a fait rêver il y a quelques années autour de son aventure collective dans laquelle beaucoup de Sarregueminois s'étaient identifiés. C'est aussi le but, le foot reste le sport populaire dans son approche qu'il faut apprécier aussi en cela. Voilà pour cette avance de 20 000 € inférieure tout de même aux précédentes en la matière. Je pense que c'est déjà un premier indice de la volonté de travail de manière extrêmement réaliste de la nouvelle équipe ».*

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Maxime TRITZ,

Vu la demande en date du 24 janvier 2022 du SFC tendant à bénéficier d'une avance sur subvention de 30 000 € pour permettre de faire face à ses charges de début d'année

### **Décide à l'unanimité**

- d'octroyer une avance sur subvention de 30 000 € au Sarreguemines FC
- d'inscrire au BP 2022 les crédits nécessaires : chapitre 65, rubrique 024, article 65748
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention ci-jointe.

#### 4. Demande de subvention FEADER auprès du GAL LEADER dans le cadre du projet « Extension et amélioration des conditions d'accueil de la base nautique de Steinbach »

En préambule, **Monsieur le Maire** indique qu'il est question de la valorisation de la Sarre à laquelle nous tenons beaucoup.

**Madame Christiane HECKEL** explique que les subventions FEADER sont des subventions européennes. En ce qui concerne le GAL, il s'agit d'un groupe d'actions locales composé d'acteurs publics et privés qui assurent la sélection des projets s'inscrivant ensuite dans un programme d'actions. Enfin, LEADER c'est la liaison entre acteurs du développement rural. Par conséquent, afin d'obtenir des subventions européennes, il est nécessaire de solliciter le GAL LEADER.

**Monsieur le Maire** : « Vous voyez autour de la question de la rivière, on trouve aussi forcément des points qui se rapportent à Action Cœur de Ville. Tous ne passeront peut-être pas dans le cadre de cette opération-là, vous avez là un listing de choses qui sont importantes, qui reviendront par une autre porte et qui sauront trouver d'autres financements et on avancera comme ça ».

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Madame l'Adjointe Christiane HECKEL,

Vu les dépenses prévisionnelles du projet « Extension et amélioration des conditions d'accueil de la base nautique de Steinbach », estimées à 132 666,66 euros HT,

Vu les axes d'intervention du GAL LEADER 2014-2023 du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines,

#### Décide à l'unanimité

- d'approuver le projet « Extension et amélioration des conditions d'accueil de la base nautique de Steinbach »
- d'approuver le plan de financement lié à cette opération comme suit :

| Dépenses  |                        |
|---|------------------------|
| Installation d'une toile tendue sur l'aire de pique-nique | 8 083,33 €             |
| Mise en place d'une nouvelle signalétique                 | 2 083,33 €             |
| Extension des pontons du bief de Steinbach                | 122 500,00 €           |
| <b>Total de l'opération</b>                               | <b>132 666,66 € HT</b> |

| Recettes   |                        |
|--|------------------------|
| Union Européenne (LEADER)                        | 50 000,00 €            |
| Autres financeurs (Etat, Région, Département...) | 39 800,00 €            |
| Autofinancement                                  | 42 866,66 €            |
| <b>Total de l'opération</b>                      | <b>132 666,66 € HT</b> |

- de solliciter auprès du GAL LEADER une subvention FEADER à hauteur de 50 000 €
- de s'engager à couvrir le montant des dépenses qui ne pourrait être couvert par les subventions
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

## **5. Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) –Communication(s)**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux Délégations d'attributions du conseil municipal au maire,

Vu les articles L.1618-1 et L.1618-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la possibilité, pour les collectivités territoriales, de déroger à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat pour certains fonds,

Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale, le Conseil Municipal en date du 24 mai 2020 a décidé à l'unanimité de déléguer à M. le Maire, pour la durée de son mandat, des attributions.

Ci-dessous, un relevé de décisions par domaine :

### **FINANCES :**

Le Maire demande la subvention suivante pour les actions de développement de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire pour l'année 2022 :

- auprès du Département de la Moselle : 3 000 €

pour une inscription budgétaire au BP 2022 frais de personnels inclus (1/2 ETP chargé de la coordonnatrice EAC) de 47 768 €.

### **URBANISME :**

Après consultation des Présidents des Commissions Municipales compétentes et des services intéressés, Monsieur le Maire a renoncé à exercer sur les immeubles ci-après désignés, le droit de préemption dont la commune est titulaire :

|  |                                     |             |   |
|--|-------------------------------------|-------------|---|
| Section 10 n° 94   | 69 rue du Maréchal Foch             | Immeuble    | 735 m <sup>2</sup>  |
| Section 09 n° 183  | 72 avenue de la Blies               | Maison      | 372 m <sup>2</sup>  |
| Section 11 n° 277/44<br>Section 11 n° 271/43   | Rue Joseph Halb                     | Terrain     | 375 m <sup>2</sup><br>451 m <sup>2</sup>  |
| Section 51 n° 214/142  | rue de Bitche                       | Terrain     | 618 m <sup>2</sup>  |
| Section 51 n° 145  | 36 rue de Bitche                    | Maison      | 472 m <sup>2</sup>  |
| Section 73 n° 130  | 28 rue Saint Denis                  | Immeuble    | 703 m <sup>2</sup>  |
| Section 73 n° 144  | 10 rue Allmend                      | Maison      | 897 m <sup>2</sup>  |
| Section 08 n° 382/156<br>Section 08 n° 381/155<br>Section 08 n° 383/156<br>Section 08 n° 384/156 | 77 rue Clemenceau<br>(lots 1 et 13) | Appartement | 315 m <sup>2</sup><br>24 m <sup>2</sup><br>12 m <sup>2</sup><br>15 m <sup>2</sup> |
| Section 51 n° 235/30   | 15 rue de Deux Ponts                | Maison      | 835 m <sup>2</sup>  |
| Section 25 n° 96   | 6 rue d'Ipppling                    | Maison      | 133 m <sup>2</sup>  |



|                      |  |             |                      |
|----------------------|--|-------------|----------------------|
| Section 07 n° 319    | 6 square Wilson                                | Immeuble    | 319 m <sup>2</sup>   |
| Section 07 n° 261    |  |             | 793 m <sup>2</sup>   |
| Section 09 n° 140    | 9 rue du Val de Blies                          | Maison      | 402 m <sup>2</sup>   |
| Section 30 n° 460    | 10 rue des Sœurs Perpétue                      | Maison      | 339 m <sup>2</sup>   |
| Section 56 n° 42     | 50 rue de Ruffec                               | Maison      | 2 214m <sup>2</sup>  |
| Section 29 n° 203    | 23 rue des Cigales                             | Maison      | 363 m <sup>2</sup>   |
| Section 48 n° 76     | 18 rue des Trembles                            | Maison      | 2 044 m <sup>2</sup> |
| Section 48 n° 112    |  |             | 144 m <sup>2</sup>   |
| Section 11 n° 35     | 42 rue du Champ de Mars                        | Maison      | 270 m <sup>2</sup>   |
| Section 11 n° 141    |  |             | 67 m <sup>2</sup>    |
| Section 04 n° 61     | 43 rue du Bac                                  | Immeuble    | 334 m <sup>2</sup>   |
| Section 72 n° 131/94 | 14 rue du Lieutenant Cahen                     | Maison      | 760 m <sup>2</sup>   |
| Section 72 n° 227/94 |  |             | 240 m <sup>2</sup>   |
| Section 72 n° 528    | 43 rue du Champ de Mars                        | Maison      | 662 m <sup>2</sup>   |
| Section 72 n° 531    |  |             | 278 m <sup>2</sup>   |
| Section 01 n° 83     | 3 rue Pierre Haffner<br>(lots 107, 108 et 111) | Appartement | 213 m <sup>2</sup>   |
| Section 28 n° 09     | 25 rue de Reignac                              | Maison      | 1 067 m <sup>2</sup> |
| Section 04 n° 194/67 | rue des Espagnols                              | Garages     | 122 m <sup>2</sup>   |
| Section 72 n° 485/3  | 3 rue Edouard Fogt                             | Maison      | 296 m <sup>2</sup>   |
| Section 45 n° 333/14 | 40 rue Saint Andrews                           | Maison      | 494 m <sup>2</sup>   |
| Section 29 n° 404/15 | 27 rue de Woustviller                          | Maison      | 1 177 m <sup>2</sup> |
| Section 11 n° 186/95 | 2 rue Kiemen                                   | Maison      | 527 m <sup>2</sup>   |
| Section 11 n° 212/95 |  |             | 33 m <sup>2</sup>    |
| Section 10 n° 20     | 6 rue de Lembach                               | Maison      | 542 m <sup>2</sup>   |
| Section 02 n° 180/7  | 7 rue du Lycée                                 | Cour        | 76 m <sup>2</sup>    |
| Section 041 n° 73    | 49 rue de France                               | Immeuble    | 262 m <sup>2</sup>   |

## 6. Divers

Néant

### Communications

**Monsieur le Maire :** « Dominique a un petit peu levé le mystère sur la seule conclusion que je voulais tirer ce soir. Un petit clin d'œil à Robert PAX, l'ancien Maire de Sarreguemines, on en a parlé tout à l'heure, qui est toujours cher au cœur des Sarregueminois. Alors, j'ai envie de dire, un clin d'œil à toi Robert, et merci pour tout ce que tu as fait. Merci beaucoup à vous tous pour ce que vous avez fait ce soir, bonne semaine à vous ».

*Applaudissements*

## Listes des délibérations soumises au Conseil Municipal du 31 janvier 2022

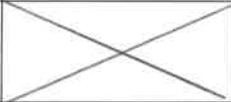
1. Approbation du procès-verbal de la 15<sup>ème</sup> séance du Conseil Municipal
2. Rapport d'Orientation Budgétaire – Budget 2022
3. Demande d'avance sur subvention du Sarreguemines Football Club
4. Demande de subvention FEADER auprès du GAL LEADER dans le cadre du projet « Extension et amélioration des conditions d'accueil de la base nautique de Steinbach »
5. Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) – Communication(s)
6. Divers

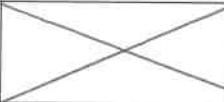
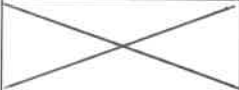


**Le Maire**  
**Marc ZINGRAFF**

**Le Secrétaire**  
**Maxime TRITZ**

### **Les Conseillers présents,**

|                            |  |                                     |  |
|----------------------------|--|-------------------------------------|--|
| <b>SCHWARTZ Jean-Marc</b>  |  | <b>LIMBACH Dominique</b>            |  |
| <b>DIDIOT Carole</b>       |  | <b>GEY Dominique</b>                |  |
| <b>PEIFFER Denis</b>       |  | <b>MARCHAL Christine</b>            |  |
| <b>DOH Véronique</b>       |  | <b>VILHEM-MASSING<br/>Dominique</b> |  |
| <b>JUNG Sébastien</b>      |  | <b>THINNES Corinne</b>              |  |
| <b>HECKEL Christiane</b>   |  | <b>DOLLE Luc</b>                    |  |
| <b>DIETSCH Christian</b>   |  | <b>BEDE-VOLKER Stéphanie</b>        |  |
| <b>CARAFA Christine</b>    |  | <b>CAN Durkut</b>                   |  |
| <b>TRITZ Maxime</b>        |  | <b>KHARROUBI Sayah</b>              |  |
| <b>NICKLAUS Bernadette</b> |  | <b>TITEUX-ALONZO Flore</b>          |  |

|                                       |   |                             |   |
|---------------------------------------|---|-----------------------------|---|
| <b>MARX Jacques</b>                   |   | <b>LAVAL Audrey</b>         |  |
| <b>BOURESY-DORCKEL<br/>Nicole</b>     |   | <b>MULLER-BECKER Nicole</b> |   |
| <b>CORDARY Evelyne</b>                |   | <b>FELD Marc</b>            |   |
| <b>CUNAT Jean-Claude</b>              |   | <b>BAUER Eric</b>           |   |
| <b>WEBER Jean-Jacques</b>             |   | <b>DANN Alain</b>           |   |
| <b>FISCHER Jean-William</b>           |   | <b>HILPERT Bernadette</b>   |   |
| <b>HEYMES-MUHR Marie-<br/>Thérèse</b> |  | <b>BOURBEAU François</b>    |   |





Ville de Sarreguemines  
Direction des Finances

## RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Depuis la loi « Administration territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux communes dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication. Il est à noter que désormais, le débat ne doit pas seulement avoir lieu, il faut en outre en prendre acte par une délibération spécifique.

Le débat doit ainsi permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif, voire au-delà pour certains programmes lourds. Il donne l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement.

## SOMMAIRE

|   |          |
|---|----------|
| <b>I- <i>Eléments de contexte</i></b>                                 |          |
| > contexte national et international                                  | p. 3     |
| > contexte communal   | p.4      |
| > focus année 2021  | p.4-5    |
| <b>II- <i>Rétrospective budgétaire 2017-2021</i></b>                  |          |
| A- Les dépenses courantes de fonctionnement                           | p. 5-6   |
| B- Les recettes courantes de fonctionnement                           | p. 7     |
| C- Les dépenses et recettes d'investissement<br>(hors dette)          | p. 8     |
| D- Données synthétiques sur les 3 budgets annexes                     | p. 8-9   |
| <b>III- <i>Structure et gestion de la dette</i></b>                   | p. 9     |
| <b>IV- <i>Indicateurs clés de gestion et d'épargne</i></b>            | p.9-10   |
| <b>V- <i>Prospective 2022-2026</i></b>                                |          |
| A- Mise en place d'un plan d'optimisation des dépenses<br>et recettes | p.10-11  |
| B- Les orientations budgétaires                                       | p. 11-13 |

## I- Éléments de contexte

### Le contexte international et national :

Dans sa note de conjoncture économique de décembre 2021, l'INSEE indique que la reprise économique mondiale se poursuit, mais les points de vigilance deviennent plus saillants, qu'il s'agisse des tensions inflationnistes ou du retour de l'incertitude sanitaire.

Ainsi, l'économie américaine a rebondi plus vite que celle de la zone euro, à la faveur de soutiens budgétaires encore plus massifs, mais elle connaît maintenant le revers de sa médaille avec une inflation plus élevée. La reprise chinoise est freinée, à l'inverse des États-Unis, par une demande intérieure atone et une stratégie sanitaire plus restrictive. Au Royaume-Uni, la hausse des difficultés de recrutement – que connaissent la plupart des pays occidentaux – est accentuée par le Brexit, et les échanges extérieurs demeurent très dégradés.

Dans les principales économies de la zone euro, la reprise a été nette pendant l'été. La France a retrouvé globalement son niveau d'activité d'avant-crise (quatrième trimestre 2019) dès le troisième trimestre 2021, tandis que les PIB allemand et italien s'en rapprochaient. L'économie espagnole est restée davantage pénalisée. Les dernières enquêtes de conjoncture demeurent globalement favorables en Europe, mais elles ont pour partie été collectées avant la résurgence des inquiétudes sanitaires.

Les prévisions pour la France jusqu'au deuxième trimestre 2022 sont toutefois optimistes. En faisant l'hypothèse qu'à cet horizon, les restrictions sanitaires ne se durciraient pas davantage, et que les difficultés d'approvisionnement persisteraient en partie, l'Insee prévoit un rebond de l'économie française qui se poursuivrait, au rythme de +0,5 % au quatrième trimestre 2021, +0,4 % au premier trimestre 2022 et +0,5 % au deuxième.

La consommation des ménages retrouverait au premier semestre 2022 son niveau d'avant-crise, tandis que l'investissement des entreprises, qui dépasse déjà le sien, ralentirait après sa très vive progression en 2021.

### La Loi de finances 2022 a été adoptée le 30 décembre 2021

Les principales mesures pouvant impacter notre budget communal sont les suivantes :

> poursuite de la révision des indicateurs financiers utilisés dans le calcul des dotations et fonds de péréquation : la détermination du potentiel fiscal des communes intégrera des ressources supplémentaires et modification du calcul de l'effort fiscal.

> poursuite de la montée en charge de la péréquation dite verticale (DSU/DSR).

> partage devenu obligatoire de la taxe d'aménagement avec l'EPCI.

> compensation intégrale pendant 10 ans de l'exonération de TFPB sur les logements sociaux.

> cotisation supplémentaire de 0.1% de la masse salariale au profit du CNFPT pour financer la prise en charge par ce dernier de l'intégralité des frais de formation des apprentis.

### **Le contexte communal :**

Sarreguemines comptait en 2021 une population (INSEE) de 21 295 habitants (base 2018) qui a baissé de 0.9% en 2022 à 21 105 habitants (base 2019).

Elle est membre de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences dont elle constitue la Ville Centre avec 31.7% de sa population.

La CASC compte à ce jour 38 communes membres pour une population totale de 67 159 habitants.

La CASC a récemment intégré 2 compétences historiquement communales :

- L'assainissement au 01/01/2018
- L'eau potable au 01/01/2020

### **Données socio-économiques du territoire** (source INSEE – données détaillées)

La ville compte 10 050 ménages en 2019 ;

Nombre total de logements : 10 050 dont :

- 86% résidences principales
- 13% de logements vacants
- 1,6% résidences secondaires

On note une part non négligeable de ménages « dits modestes » : seuls 43% sont propriétaires et 53.5% sont imposables à l'impôt sur le revenu.

### **Eléments d'information de gestion budgétaire**

La Ville compte 3 budgets annexes en 2021 : les Parcs de stationnement, les Forêts communales et les Lotissements.

Au plan comptable, il faut noter que la Ville expérimente la nouvelle nomenclature M57 depuis le 01/01/2018 en tant que collectivité volontaire à l'expérimentation de la certification des comptes.

Cette M57 est appelée à se généraliser dans toutes les collectivités locales (communes, EPCI, départements, régions) à compter de 2024.

### **Focus année 2021**

Dans un contexte toujours dégradé de crise sanitaire avec des périodes de confinement partiel, les services de la collectivité ont petit à petit repris leurs activités. Le budget 2021 a été voté le 08 mars et a dû s'adapter à la situation marquée par :

- des dépenses en lien avec la crise sanitaire pour 61 000 €
- une dotation forfaitaire continuellement en baisse (cf infra)
- une revalorisation des bases locatives de seulement 0.2%.
- la poursuite de la réforme de la taxe d'habitation sur les logements à usage d'habitation ; transfert de la part de taxe foncière du Département aux communes et introduction d'un coefficient correcteur de neutralisation sur les bases fiscales de foncier bâti.



Les collectivités territoriales, dont la Ville de Sarreguemines qui a été frappée par une diminution des dotations de l'Etat depuis 2014, doivent à présent faire face aux conséquences de la crise sanitaire.

Le budget primitif 2022 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population sarregueminoise tout en intégrant les contraintes liées aux contextes sanitaires et économiques difficiles avec une hausse de l'inflation et une augmentation des prix de l'énergie.

## II- Rétrospective budgétaire 2017-2021

### A- Les dépenses courantes de fonctionnement

| <i>Charges de gestion (en milliers d'€) :</i>    |                                |                |                |                |                |                          |                       |
|--|--------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------------------|-----------------------|
|  | <b>Chapitres/<br/>articles</b> | <b>CA 2017</b> | <b>CA 2018</b> | <b>CA 2019</b> | <b>CA 2020</b> | <b>CA 2021<br/>prov.</b> | <b>Moy. 5<br/>ans</b> |
| <b>charges à caractère général</b>               | <b>chp 011</b>                 | <b>6 889</b>   | <b>6 974</b>   | <b>7 588</b>   | <b>6 438</b>   | <b>6 911</b>             | <b>6 960</b>          |
| achats prestations services                      | 6042                           | 356            | 367            | 369            | 197            | 121                      | 282                   |
| energie electricité/ch.Urbain/Comb               | 60612/13/21                    | 1 468          | 1 145          | 1 507          | 1 269          | 1 280                    | 1 334                 |
| fourniture petit équipement                      | 60632                          | 303            | 294            | 301            | 281            | 292                      | 294                   |
| contrats prestations services                    | 611                            | 1 376          | 1 726          | 1 884          | 1 508          | 1 863                    | 1 667                 |
| entretien réparation batiments                   | 615221                         | 342            | 139            | 163            | 171            | 166                      | 196                   |
| maintenance                                      | 6156                           | 206            | 151            | 256            | 254            | 286                      | 231                   |
| annonces et insertion                            | 6231                           | 172            | 196            | 200            | 122            | 124                      | 163                   |
| télécom  | 6262                           | 126            | 128            | 138            | 167            | 142                      | 140                   |
| frais nettoyage locaux                           | 6283                           | 412            | 375            | 413            | 388            | 395                      | 397                   |
| autres chap 011                                  |                                | 2 128          | 2 453          | 2 377          | 2 081          | 2 242                    | 2 256                 |
| <b>charges de personnel</b>                      | <b>chp 012</b>                 | <b>13 024</b>  | <b>13 436</b>  | <b>13 764</b>  | <b>13 660</b>  | <b>13 693</b>            | <b>13 515</b>         |
| <b>atténuations de produits</b>                  | <b>chp 014</b>                 | <b>84</b>      | <b>20</b>      | <b>176</b>     | <b>346</b>     | <b>322</b>               | <b>190</b>            |
| Dégrèv TH logements vacants                      | 7391172                        | 28             | 20             | 13             | 20             | 0                        | 16                    |
| FPIC part communale                              | 739212                         | 56             | 0              | 163            | 326            | 322                      | 173                   |
| <b>autres charges de gestion courante</b>        | <b>chp 65</b>                  | <b>3 697</b>   | <b>4 209</b>   | <b>4 143</b>   | <b>3 350</b>   | <b>3 299</b>             | <b>3 740</b>          |
| dont indemnités et cotis retraite élus           | 6531 et 33                     | 261            | 293            | 287            | 314            | 378                      | 307                   |
| dont subvention CCAS                             | 657362                         | 625            | 762            | 726            | 500            | 662                      | 655                   |
| dont subv. aux budgets annexes et régies autonom |                                | 0              | 341            | 204            | 200            | 0                        | 149                   |
| dont subventions de fct versées asso             | 6574                           | 2 733          | 2 599          | 2 622          | 2 065          | 2 055                    | 2 415                 |
| dont autres                                      |                                | 78             | 214            | 304            | 271            | 204                      | 214                   |
| <b>Dotations aux provisions (réels)</b>          | <b>chp 68</b>                  | <b>0</b>       | <b>0</b>       | <b>500</b>     | <b>515</b>     | <b>225</b>               | <b>248</b>            |
| <b>Total charges de gestion</b>                  |                                | <b>23 694</b>  | <b>24 639</b>  | <b>26 171</b>  | <b>24 309</b>  | <b>24 450</b>            | <b>24 653</b>         |

Les charges courantes progressent de + 756 k€ entre 2017 et 2021 soit environ +0.6% par an. Il faut souligner que la mise en œuvre de la nomenclature M57 a engendré la modification du régime des provisions à compter de 2018, celui-ci impacte les charges de gestion supplémentaires.

La progression des charges courantes est également supérieure à celle des recettes courantes sur la période (+3.1% pour les charges, +2.1% pour les recettes (voir en p.7)).

Les charges à caractère général (fournitures et services courants) restent stables sur la période en raison de la baisse importante en 2020 (année Covid). Ce sont en particulier les prestations de services divers qui progressent le plus et, dans une moindre mesure, l'énergie-électricité.

Les charges de personnel ont progressé de + 4.9% entre 2017 et 2021 (soit +669 k€) ce qui reste relativement contenu ; elles sont de 13,7 M€ en 2021.

Au chapitre 65, la subvention au CCAS de la Ville augmente sensiblement en 2021 en lien avec la fin progressive du dispositif KreaVert. Les subventions aux associations baissent sur la période en raison de la baisse des activités en 2020 et 2021, ainsi que la perception de compensation de l'Etat pour celles qui comptent des salariés. Elles restent toutefois très significatives dans les comptes de la Ville (8,4% des charges de gestion).

### **FOCUS SUR LES CHARGES DE PERSONNEL (Chapitre 012)**

Les dépenses de personnel constituent le premier poste de dépenses du budget de fonctionnement municipal. Elles représentent 54,8% des dépenses réelles de fonctionnement (compte administratif 2021). Leur maîtrise revêt un enjeu primordial pour la bonne santé financière de la Ville.

Malgré plusieurs facteurs de hausse (glissement vieillesse technicité, réformes statutaires nationales, avancements d'échelon, promotion sociale et mise en place du RIFSEEP en avril 2020), la progression des charges salariales reste maîtrisée.

#### **Evolution des effectifs sur la période 2016/2021**

|  | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|------|------|
| <b>TITULAIRES</b>                          | 256  | 257  | 257  | 263  | 258  |
| <b>NON TITULAIRES</b>                      | 41   | 31   | 33   | 27   | 31   |
| <b>Effectifs pourvus au 31/12/N en ETP</b> | 297  | 288  | 290  | 290  | 289  |

#### **Indicateurs de personnel :**

|  | 2017     | 2018     | 2019     | 2020     | 2021     |
|--|----------|----------|----------|----------|----------|
| <b>Dépenses de personnel en k€ (chp 012)</b> | 13 024   | 13 436   | 13 764   | 13 660   | 13 693   |
| <b>Dépenses de personnel /hab</b>            | 593 €    | 618 €    | 642 €    | 643 €    | 643 €    |
| <b>Coût moyen d'un agent</b>                 | 43 852 € | 46 653 € | 47 462 € | 47 103 € | 47 381 € |

L'effectif en ETP est stable sur la période **2017/2021**, ce qui a permis de contenir la masse salariale qui progresse de + 4.9% (soit + 669 k€).

Le coût moyen unitaire d'un agent ETP a progressé de 7.5% en 5 ans (soit environ +1.5%/an) du fait principalement de mesures catégorielles prises au plan national et de revalorisations de taux de cotisations sociales et patronales.

## B- Les recettes courantes de fonctionnement

| <i>Produits de gestion (en milliers d'€) :</i>    |                     |               |               |               |               |               |               |
|---|---------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
|   | Chapitres /articles | CA 2017       | CA 2018       | CA 2019       | CA 2020       | CA 2021 prov. | Moy. 5 ans    |
| <i>atténuations de charges (remb.ch de pers.)</i> | <i>chp 013</i>      | 45            | 70            | 343           | 110           | 130           | 140           |
| <b>produits des services</b>                      | <b>chp 70</b>       | <b>1 008</b>  | <b>1 094</b>  | <b>1 167</b>  | <b>798</b>    | <b>1 039</b>  | <b>1 021</b>  |
| dont stationnement et loc voie publique           | 70321               | 278           | 289           | 250           | 162           | 206           | 237           |
| dont redevances des services culturels            | 7062                | 305           | 307           | 329           | 122           | 250           | 263           |
| <b>impôts et taxes (sauf 731)</b>                 | <b>chp 73</b>       | <b>8 496</b>  | <b>8 619</b>  | <b>8 604</b>  | <b>8 602</b>  | <b>8 746</b>  | <b>8 613</b>  |
| Attribution de compensation AC                    | 73211               | 8 496         | 8 481         | 8 488         | 8 488         | 8 488         | 8 488         |
| Dot Solidarité Communautaire DSC                  | 73212               | 0             | 138           | 116           | 114           | 258           | 125           |
| <b>fiscalité locale</b>                           | <b>731</b>          | <b>13 486</b> | <b>13 030</b> | <b>13 809</b> | <b>13 649</b> | <b>14 037</b> | <b>13 602</b> |
| Taxes foncières et habitation                     | 73111               | 12 141        | 12 196        | 12 390        | 12 548        | 12 672        | 12 389        |
| Taxe Additionnelle Droits Mutation                | 73123               | 422           | 256           | 697           | 465           | 741           | 516           |
| Taxe conso finale d'électricité                   | 73141               | 524           | 363           | 515           | 433           | 430           | 453           |
| Autres impôts et taxes assimilés                  |                     | 399           | 215           | 207           | 203           | 194           | 244           |
| <b>dotations subventions et participations</b>    | <b>chp 74</b>       | <b>4 102</b>  | <b>3 493</b>  | <b>3 331</b>  | <b>3 251</b>  | <b>3 570</b>  | <b>3 549</b>  |
| DGF Part Forfaitaire                              | 74111               | 2 098         | 1 477         | 1 324         | 1 206         | 1 110         | 1 443         |
| DSU des communes                                  | 741123              | 471           | 468           | 539           | 572           | 601           | 530           |
| Etat compensations exo fiscale TH TF TP           | 74834               | 730           | 727           | 783           | 827           | 1 091         | 832           |
| Autres  |                     | 803           | 821           | 685           | 646           | 768           | 745           |
| <b>autres produits de gestion courante</b>        | <b>chp 75</b>       | <b>676</b>    | <b>1 846</b>  | <b>534</b>    | <b>1 249</b>  | <b>482</b>    | <b>957</b>    |
| <b>reprise sur provisions antérieures (réels)</b> | <b>chp 78</b>       | <b>0</b>      | <b>0</b>      | <b>408</b>    | <b>337</b>    | <b>415</b>    | <b>232</b>    |
| <b>Total produits de gestion</b>                  |                     | <b>27 813</b> | <b>28 152</b> | <b>28 196</b> | <b>27 996</b> | <b>28 419</b> | <b>28 115</b> |

Le fait majeur est que le total des recettes courantes a stagné entre 2017-2021 (+ 606 k€ seulement, soit une progression de 2.1% en 5 ans), alors que, pour rappel, les charges courantes ont progressé de 3.1% sur la même période (cf p.5). On note une faible croissance du produit fiscal de + 3.9% en 5 ans qui s'établit à 14 M€ en 2021, soit + 551k€ sur 5 ans du fait principalement de la progression des bases et de l'augmentation en 2021 des taux de taxes foncières (+0.9 point sur la TFPB).

Sur ces 5 ans, on observe également un défaut de croissance des produits issus des tarifications de services, pourtant restés à périmètre de gestion quasi constant entre 2017 et 2021 (pas de transferts significatifs à la CASC ; rappelons que l'eau et l'assainissement transférés relevaient quant à eux de budgets annexes et non pas du budget principal).

### La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)

La part forfaitaire de la DGF a considérablement baissé entre 2014 et 2021 pour un montant total de - 2 419 M€, du fait notamment des prélèvements pour redressement des finances publiques opérés au plan national de 2014 à 2017.

Les revalorisations successives de la DSU (+ 130k€) dans les lois de finances récentes sont très loin de compenser ces prélèvements sur la DGF forfaitaire de Sarreguemines.

## C- Les dépenses et recettes d'investissement (hors dette)

| <i>Un volume d'investissement de 5,4M€/an</i>                   |                     |              |              |              |              |               |              |
|---|---------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|--------------|
|   | Chapitres /articles | CA 2017      | CA 2018      | CA 2019      | CA 2020      | CA 2021 prov. | Moy. 5 ans   |
| Immo incorporelles (études ; logiciels...)                      | chp 20              | 155          | 214          | 164          | 55           | 132           | 144          |
| Immo corporelles (matériels mobiliers ...)                      | chp 21              | 5 285        | 4 591        | 5 196        | 2 858        | 1 747         | 3 935        |
| Immo en cours (travaux)   | chp 23              | 1 681        | 1 053        | 122          | 807          | 2 345         | 1 202        |
| Subv d'Inv versés   | chp 204             | 92           | 151          | 69           | 57           | 72            | 88           |
| Immo financières (créances particuliers)                        | chp26et27           | 153          | 0            | 0            | 22           | 9             | 37           |
| <b>Dépenses d'investissement (hors dette)</b>                   |                     | <b>7 366</b> | <b>6 009</b> | <b>5 551</b> | <b>3 799</b> | <b>4 305</b>  | <b>5 406</b> |
| Dotations investissement (dont FCTVA)                           | chp 10 hors 1068    | 910          | 983          | 1 344        | 1 149        | 1 105         | 1 098        |
| subventions d'inv   | chp 13              | 1 150        | 1 725        | 928          | 752          | 619           | 1 035        |
| autres recettes d'inv   | chp 21,23,27        | 56           | 30           | 7            | 491          | 20            | 121          |
| <b>Recettes réelles d'investissement (hors emprunt et 1068)</b> |                     | <b>2 116</b> | <b>2 738</b> | <b>2 279</b> | <b>2 392</b> | <b>1 744</b>  | <b>2 254</b> |

Les dépenses d'équipement ont été en moyenne de 5,4 M€ /an sur 2017-2021.

Un pic d'investissement est constaté sur 2017-2018 avec plusieurs opérations importantes (voirie rue de Grosbliederstroff, acquisition d'une balayeuse, travaux d'accessibilité plan AD-AP, stade synthétique Beausoleil, maison des arboriculteurs de Neunkirch...).

Les subventions et dotations d'investissement (hors FCTVA à 16,404%) perçues ont financé globalement 21.4% des dépenses d'équipement TTC de la période.

Pour mémoire, les opérations gérées en AP/CP sont les suivantes :

Adap accessibilité programmée (2016-2021)

Rénovation thermique (2016-2021)

Réhabilitation de l'école de la Cité (2018-2021)

## D- Données synthétiques sur les 3 budgets annexes (CA 2021 provisoire-hors résultats reportés)

### Parcs de Stationnement

- Total Recettes annuelles = 303 k€
- Total Dépenses annuelles = 398 K€
- Dettes : capital restant dû = 1 098 k€ au 31/12/2021

A noter pour ce budget annexe, la procédure contentieuse en cours concernant les désordres du parking Louvain : une décision de justice favorable en première instance de décembre 2020 a condamné les parties adverses au versement au profit de la Ville d'un montant de 413k€ correspondant à la moitié de la somme due.

### Forêts Communales

- Total recettes annuelles = 155 k€
- Total dépenses annuelles = 84 k€
- Pas de dettes

## Lotissements

- Total recettes annuelles = 0 k€
- Total dépenses annuelles = 0 k€
- Pas de dettes financières mais prêt/avance remboursable de la Ville au budget annexe de 471 k€ remboursé en 2020.

### III- La structure et la gestion de la dette : Un endettement stable

|  | 2017    | 2018    | 2019     | 2020    | 2021    |
|--|---------|---------|----------|---------|---------|
| Stock de dette au 31/12/N en milliers d'€      | 24 555  | 26 012  | 29 416   | 26 677  | 26 418  |
| Epargne brute en milliers d'€                  | 3 769   | 2 955   | 1 990    | 3 173   | 3 650   |
| Capacité de désendettement                     | 6,5 ans | 8,8 ans | 14,8 ans | 8,4 ans | 7,2 ans |
| Dette en €/hab                                 | 1 096   | 1 196   | 1 372    | 1 205   | 1 269   |
| Nouveaux emprunts contractés en milliers d'€   | 0       | 5 000   | 7 001    | 1 092   | 3 000   |
| Remboursement dette en capital en milliers d'€ | 3 177   | 3 544   | 3 597    | 3 831   | 3 260   |

La capacité de désendettement s'améliore depuis 2019, la limite considérée comme raisonnable étant de 12 ans pour les communes/EPCI (cf Loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2018-2022).

La baisse concomitante de la population vient par ailleurs pénaliser l'indicateur « dette en €/habitant » de la Ville. Avec une dette de 1 269 €/hab en 2021, la Ville dépasse légèrement le seuil de 1 200 €/hab communément admis comme seuil plafond pour les communes.

### IV- Les indicateurs clés de gestion et d'épargne

|   | 2017  | 2018  | 2019  | 2020  | 2021<br>prov |
|---|-------|-------|-------|-------|--------------|
| Taux d'épargne brute                          | 13,3% | 10,0% | 6,9%  | 11,3% | 12,7%        |
| Dép personnel / Dép réelles de fonctionnement | 53%   | 53%   | 51%   | 55%   | 55%          |
| Dép totales de fonctionnement / habitant      | 1 098 | 1 169 | 1 254 | 1 255 | 1 269        |
| Recettes fiscales (chp731) / habitant         | 602   | 599   | 644   | 643   | 659          |

Le taux d'épargne brute à 12,7% (épargne brute/recettes réelles de fonct.) a fortement diminué sur la période 2017/2019. Rappelons que le niveau souhaitable pour une commune / EPCI est voisin de 15%. La situation s'améliore depuis 2020, notamment grâce à la mise en place de mesures d'optimisation des recettes et de diminution des dépenses.

La part des dépenses de personnel dans le total des charges est de 55% en moyenne sur la période, ce taux est bien inférieur à celui constatée dans les villes comparables de même strate (61%).

Compte tenu des baisses des dotations de l'Etat, du peu de dynamisme des autres recettes et de la progression inéluctable des charges, le fait marquant des derniers exercices est la diminution des volumes d'épargne brute notamment en 2018 et 2019.

La structuration des emprunts consentis par la Ville avait provoqué de 2018 à 2020, une augmentation sensible du remboursement de la dette en capital qui a toutefois bien diminué en 2021.

Ces deux phénomènes ont entraîné un effet-ciseau qui ne permettait plus de dégager l'épargne nécessaire pour couvrir le remboursement de ce capital de dettes.

Dans la poursuite de ce qui a été engagé, il est donc nécessaire de poursuivre les mesures complémentaires (augmentation des recettes, diminution des charges, réduction de l'endettement, ...) pour améliorer l'épargne nette afin de maintenir une capacité d'investissement satisfaisante.

#### ***Des volumes d'épargne en baisse :***

|   | <b>2017</b>  | <b>2018</b>  | <b>2019</b>   | <b>2020</b>  | <b>2021</b>  |
|---|--------------|--------------|---------------|--------------|--------------|
| <b>Epargne de gestion</b>                         | <b>4 119</b> | <b>3 380</b> | <b>2 026</b>  | <b>3 687</b> | <b>3 969</b> |
| <i>Produits financiers (chp 76)</i>               | 16           | 15           | 0             | 0            | 0            |
| <i>Charges financières (chp 66)</i>               | 816          | 756          | 704           | 603          | 518          |
| <i>Produits spécifiques (chp 77)</i>              | 544          | 204          | 694           | 121          | 228          |
| <i>dont cessions d'immobilisations (775)</i>      | 471          | 152          | 664           | 118          | 214          |
| <i>Charges spécifiques (chp 67)</i>               | 92           | 21           | 25            | 32           | 29           |
| <i>Dotations aux amortissements (6811)</i>        | 1 108        | 1 185        | 1 452         | 1 579        | 1 601        |
| <b>Epargne brute</b>                              | <b>3 769</b> | <b>2 955</b> | <b>1 990</b>  | <b>3 173</b> | <b>3 650</b> |
| <i>Remb dette en capital (16)</i>                 | 3 177        | 3 544        | 3 597         | 3 831        | 3 260        |
| <b>Epargne nette - Capacité d'autofinancement</b> | <b>592</b>   | <b>-589</b>  | <b>-1 607</b> | <b>-658</b>  | <b>390</b>   |

#### **V- La prospective 2022-2026**

La présente prospective est établie en janvier 2022, au cœur de la crise sanitaire covid19 qui affecte durement les économies européennes.

Rarement un travail prospectif aura été aussi délicat, y compris sur les hypothèses centrales d'une prospective financière.

- Quelles évolutions de l'inflation dont notamment les coûts de l'énergie et des matériaux ?
- Quelle croissance (ou récession) économique mondiale, nationale et locale peut être attendue sur la période 2022-2026 ?
- Quels seront les taux d'intérêts sur les 5 prochaines années face à l'accumulation des dettes privées et publiques ?
- Comment l'Etat va-t-il faire face à l'endettement généré par le « quoi qu'il en coûte » ?
- Comment évoluera l'environnement socio-économique de notre territoire avec l'éventuelle arrivée de REC Solar ?

De telles incertitudes à un degré encore jamais rencontré depuis la crise de 1929 ou les conflits mondiaux du XXème siècle doivent inviter à une grande prudence et à relativiser cette présentation, à la lumière de ce qui pourrait advenir au cours des 5 prochaines années.

### **A- La mise en place d'un plan d'optimisation des dépenses et des recettes**

Compte-tenu de la situation actuelle, un plan d'action volontariste a été mis en œuvre en 2021 pour la Ville de Sarreguemines. Ce plan d'action poursuit les objectifs suivants :

- **réduire de manière générale les charges** en s'interrogeant sur les pratiques actuelles mais aussi en essayant de favoriser des pistes d'innovation (économies d'énergie, optimisation des organisations, mutualisation de moyens, ...).
- **optimiser les recettes** traditionnelles et les sources de financement.
- **en termes d'investissement**, valoriser le patrimoine de la collectivité et rechercher l'efficacité en investissant « mieux ».

### **B- Les orientations budgétaires**

Les mesures prises fin 2020 compte tenu de la situation financière de la Ville et de la nécessité d'améliorer l'épargne brute et nette, ont porté leurs fruits. La Ville dégage à nouveau de l'autofinancement à fin 2021. Les hypothèses de travail étaient basées sur la détermination des taux directeurs suivants pour 2021-2026 :

| <b>Hypothèses de prospective financière 2021-2026 pour le budget principal</b>   |  |                                      |
|--|--|--------------------------------------|
| Programme d'investissement 2020-2026 - montant annuel moyen sur période  | 4 M€ TTC /an maxi<br>20 M€ sur 2021-2026 |                                      |
| Taux de subventionnement moyen des dépenses d'investissement hors travaux de voirie sur base HT (hors FCTVA à 16,404%) | 25% nouveaux équip.                      | taux moyen global sur base HT        |
| FCTVA  | 16,404%                                  | taux global sur base TTC             |
| Evolution annuelle des charges courantes du Chap 011   | 1,5%                                     | /an                                  |
| Evolution annuelle des charges de personnel Chap 012   | 0,0%                                     | /an                                  |
| FPIC part communale  | Stable                                   |                                      |
| Progression physique annuelle des bases fiscales de TFB, TFNB et THRS/LV (Hors revalorisation forfaitaire annuelle)    | 0,50%                                    | /an                                  |
| Hypothèse de hausse des taux de fiscalité sur 2020-2026  | <1%/an                                   | sur la période                       |
| Autres produits de tarifications et autres produits divers (chap 70 et chap 75)  | 1,5%                                     | /an                                  |
| Taux moyen des emprunts contractés   | 1,5%                                     | sur la période                       |
| Durée moyenne des nouveaux emprunts contractés   | 20                                       |                                      |
| Croissance annuelle de la population (DGF)   | 0,00%                                    | cf -0,8% pop entre 2012-2017 (INSEE) |

### Sur les charges courantes :

- Taux directeur de +1,5% sur les charges générales (chap011 – fournitures, charges d'abonnements, énergie...)
- Gel des dépenses de personnel au niveau de 2020, soit un taux directeur de 0%/an
- Réflexion sur une stabilisation des subventions financières aux associations locales (chap65) en année normale hors crise sanitaire

### Sur les recettes courantes :

- Taux directeur de +1,5% sur les recettes de tarification des services de la Ville (chap70), ce qui implique, compte tenu de la stabilité démographique, une revalorisation annuelle de l'ensemble des tarifs sur une base de +1,5% /an
- Taux de fiscalité : une hausse modérée des taux de fiscalité prévue à hauteur de moins de 1%/an sur la période de référence 2021-2026.
- Progression physique annuelle des bases de fiscalité de +0,5% /an (hors revalorisation forfaitaire annuelle de +1%).

### En termes d'investissement :

- Finalisation d'un Plan Pluriannuel d'investissement maintenant un niveau d'investissement annuel maximum de 4M€.

En termes de fiscalité, les estimations de revalorisation des bases locatives en 2022 sont portées à 3 % minimum et il n'est pas envisagé une hausse des taux de fiscalité.


Partant de ce préalable de 4M€, le budget 2022 intègrera les investissements d'ores et déjà commencés (2 346 600 €), ce qui laissera un résiduel d'investissements nouveaux de 1 653 400 €.

| PROJETS                               | Programmation<br>2022 |
|---------------------------------------|-----------------------|
| Ad'AP 2018                            | 152 600 €             |
| Ad'AP 2019                            | 345 000 €             |
| ECO Energie 2019                      | 284 000 €             |
| Réfection voirie réseau de chaleur    | 430 000 €             |
| Attractivité de la rivière            | 90 000 €              |
| Signalisation dynamique des parkings  | 300 000 €             |
| Renovation rue du Beau Site           | 145 000 €             |
| Vestiaire stade Beausoleil            | 600 000 €             |
| <b>Total projets en cours :</b>       | <b>2 346 600 €</b>    |
| <b>Résiduel récurrent et autres :</b> | <b>1 653 400 €</b>    |
| <b>Total annuel investissements :</b> | <b>4 000 000 €</b>    |



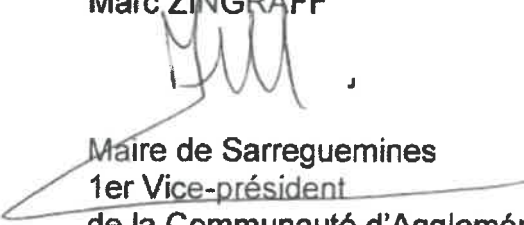
En suivant ces lignes directrices, tant en fonctionnement qu'en investissement, la restauration d'une épargne nette positive se poursuivra et garantira une capacité de désendettement inférieur à 12 ans.

Jean-Marc SCHWARTZ



Adjoint délégué aux Finances  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

Marc ZINGRAFF



Maire de Sarreguemines  
1<sup>er</sup> Vice-président  
de la Communauté d'Agglomération  
Sarreguemines-Confluences  
Conseiller Régional



# CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

## Attribution d'une avance sur subvention

ENTRE :

La Ville de Sarreguemines représentée par Monsieur Marc ZINGRAFF, Maire, autorisé à signer la présente convention et désignée sous le terme « Ville de Sarreguemines », d'une part,

ET :

L'association «Sarreguemines Football Club», représentée par Monsieur Roudy KELLER, son Président et désignée sous le terme « l'association », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

### Préambule

*Une subvention n'est pas un dû, elle pourra être éventuellement accordée en fonction de sa nécessité financière et de l'utilité communale contenue dans son objet, dans le respect de l'intérêt général et des impératifs budgétaires de la Ville.*

*La Ville de Sarreguemines se réserve ainsi la possibilité d'allouer à l'association une subvention dont le montant sera déterminé par le Conseil Municipal.*

*La Ville de Sarreguemines ne s'engagera alors que sur le(s) montant(s) voté(s) par le Conseil Municipal, ce(s) montant(s) pouvant différer de celui initialement demandé par l'association.*

### 1. Objet

La Ville de Sarreguemines, en sa qualité de collectivité territoriale, comprenant l'intérêt public qu'il y a à encourager l'association dans la poursuite de son objectif général, s'engage à soutenir financièrement le fonctionnement de l'association.

Pour ce faire, la présente convention a pour objet de définir les obligations respectives des deux parties.

Ainsi, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre les actions subventionnées en cohérence avec les orientations de politique publique dont le but est d'encourager l'essor d'activités en direction des Sarregueminois.

L'aide apportée constituera alors une avance sur la subvention de fonctionnement qui sera allouée ultérieurement.

Le versement de cette avance implique que l'association remplisse les objectifs suivants :

- Pratique du football

Elle permettra donc à l'association de faire face à ses difficultés financières transitoires et se déduira en tout ou partie de :

- Une subvention de fonctionnement
- Une subvention pour projet
- Une subvention d'investissement

## **2. Moyens accordés à l'association**

Le montant alloué par le Conseil municipal lors de sa séance du 31 janvier 2022 est de 30 000 Euros.

L'association en accepte le montant et s'oblige à utiliser cette somme uniquement pour le ou les motifs indiqués à l'article 1. tout en s'engageant à respecter toutes les clauses de la présente.

## **3. Obligations de l'association**

L'association s'engage à réaliser l'ensemble de ses activités dans le plein respect des règles de laïcité et de neutralité constituant le contrat moral républicain.

L'association s'interdit la redistribution de la subvention allouée.

L'association s'engage à faire apparaître, sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, la participation financière de la collectivité, par exemple au moyen de l'apposition de son logo avec autorisation préalable de la collectivité.

L'association souscrira toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paiera les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la collectivité puisse être mise en cause. Elle devra justifier annuellement de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

## **4. Modalités de versement**

Si l'association devait renoncer à la subvention effectivement allouée par la Ville, l'association l'en informera dans les plus brefs délais.

Le versement de l'avance sera effectué selon un échéancier défini par la Ville.

## **5. Duré d'exécution**

La présente convention entre en vigueur à sa signature pour une durée allant jusqu'au vote de la subvention de fonctionnement à laquelle elle se rapproche.

Elle n'est pas renouvelable et s'éteint automatiquement à la fin de ce délai.

## **6. Renouvellement de subvention**

En aucune manière la subvention ne sera renouvelée automatiquement. Tout renouvellement devra impérativement faire l'objet d'une nouvelle demande, sans préjudice de la réponse, même si la première demande faisait état d'une activité pluriannuelle.

## **7. Respect de la réglementation et contrôle**

L'association s'engage à avoir un fonctionnement conforme à la législation et à ses statuts et veillera à disposer d'un registre des délibérations soigneusement tenu.

L'association fera son affaire des divers impôts, taxes et créances dont elle est redevable par le fait de ses activités. En aucun cas la Ville ne pourrait avoir à se substituer à elle en cas de défaillance de sa part.

L'association s'engage en outre, à être en règle avec l'ensemble des organismes sociaux et avec les services fiscaux concernés par son activité.

L'association utilisera une comptabilité conforme aux règles du plan comptable des associations et respectera la législation fiscale et sociale propre à son activité.

Dans le cadre du respect des dispositions de la législation en vigueur et notamment de l'article L 612-4 du Code de Commerce, l'association désignera un commissaire aux comptes et un suppléant choisis dans la liste régionale des commissaires aux comptes, si le montant de l'une des subventions publiques est supérieur à cent cinquante mille euros (150 000 €).

L'association tiendra à disposition de la Ville de Sarreguemines tous les documents justifiant de l'utilisation conforme de la/les subvention(s) allouée(s) par rapport à son objet défini dans le présent dossier et dans ses statuts (ex : documents comptables, factures, contrats, listes d'émargement, etc...).

L'association fournira à la Ville, au cours du 1er trimestre de l'année civile suivant l'exercice subventionné, un bilan et un compte de résultat certifiés du dernier exercice clos, un compte-rendu d'activité, un compte analytique de résultat faisant ressortir l'utilisation des subventions allouées par la Ville et un budget prévisionnel détaillé pour l'exercice suivant.

Tout versement de subvention pourra donc faire l'objet d'un contrôle, convenu ou spontané, par des agents de la Ville de Sarreguemines dûment habilités.

## **8. Résiliation / Remboursement**

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect des lois et règlements ou d'une ou plusieurs clauses de la présente, après mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception postal, restée infructueuse pendant un délai d'un mois.

La résiliation sera automatique notamment dans les situations suivantes :

- Lorsque les activités, fondement de la subvention, ne sont pas réalisées pour tout ou partie.
- Lorsque l'association ne respecte pas les règles relatives au contrôle et à l'utilisation de la subvention.
- En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente.

Si la subvention devait être déjà versée, cette dernière fera l'objet d'un remboursement à la Ville.

La présente convention sera rendue caduque par la dissolution de l'association.

### **9. Arbitrage / Contentieux**

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher un règlement par voie amiable notamment par la médiation ou l'arbitrage, avant de soumettre le différend à une instance juridictionnelle.

En cas d'échec des voies amiables de résolution, tout contentieux sera porté devant le Tribunal Administratif de Strasbourg s'agissant d'une convention dont l'objet est l'attribution à l'association de fonds publics.

### **10. Modifications**

L'association s'engage à signaler à la Ville dans le délai d'un mois toute modification de l'objet de l'association et (ou) du projet d'actions sur la base duquel la subvention a été accordée.

Toute modification de l'objet de la convention et de sa mise en œuvre devra être notifiée à la collectivité et validée par cette dernière avant de faire l'objet d'un avenant à celle-ci.

Fait à ....., le ..... / ..... / 20.....

Pour l'association  
Le Président

Pour la collectivité  
L'adjoint délégué

Roudy KELLER

Maxime TRITZ